



**ACTUALISATION DES POSITIONS**  
**SOUS LE THÈME :**  
**VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ET LES FILLES**

**DOCUMENT FINALISÉ LE 28 JUIN 2024**  
**GRÂCE À LA COLLABORATION**  
**ENTRE L'ASSOCIATION FÉMINISTE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE (AFEAS)**  
**ET LE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS**  
**DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM-SAC)**

## Table des matières

<i>Introduction</i>	<b>3</b>
<b>1. Tableau synthèse des positions par volet</b>	<b>4</b>
<b>2. Les gains au fil des années</b>	<b>13</b>
<b>3. Les 10 volets de la violence</b>	<b>17</b>
<i>Volet 1 : Protection des victimes d'agression sexuelle</i>	<b>18</b>
<i>VOLET 2 : Protection des victimes de violence conjugale et familiale</i>	<b>26</b>
<i>VOLET 3 : Protection et support pour les victimes de violence</i>	<b>28</b>
<i>VOLET 4 : Protection des personnes âgées victimes de violence</i>	<b>33</b>
<i>VOLET 5 : Protection et support pour les enfants victimes de violence</i>	<b>35</b>
<i>VOLET 6 : Programme d'éducation et de formation</i>	<b>49</b>
<i>VOLET 7 : Programmes d'aide pour les agresseurs</i>	<b>70</b>
<i>VOLET 8 : Prévention des mutilations génitales</i>	<b>72</b>
<i>VOLET 9 : Prévention des comportements violents / médias</i>	<b>74</b>
<i>VOLET 10 : Autres</i>	<b>84</b>
<b>4. Positions à mettre à jour</b>	<b>88</b>
<i>Conclusion</i>	<b>92</b>

---

### Recherche, rédaction et montage

Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques, Afeas  
Malika Djender, pigiste, projet Afeas – UQAM-SAC

*La traduction et la reproduction totale ou partielle  
de la présente publication à des fins non commerciales  
sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.*

### **Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas)**

5999, rue de Marseille, Montréal, Québec, H1N 1K6  
514 251.1636 -- info@afeas.qc.ca -- www.afeas.qc.ca

### **Service aux collectivités – volet étudiant (UQAM – SAC)**

Université du Québec à Montréal  
(514) 987-3000 poste 1368 -- jolicoeur.fanny@uqam.ca -- https://sac.uqam.ca/

## Introduction

### **Le cheminement des positions à l'Afeas**

Depuis sa fondation en 1966, l'Afeas adopte des propositions dans le cadre des assemblées générales annuelles (AGA). Ces propositions portent sur des sujets en lien avec l'égalité des genres, les droits des femmes et d'autres dossiers d'actualité, comme le droit de la famille, l'environnement, la santé, l'économie, et plus encore. Développées par les instances locales et/ou régionales, les membres réunies en assemblée générale annuelle nationale les discutent, amendent et adoptent. Chaque année, l'Afeas utilisent certaines positions pour commenter des projets de loi, participer à des consultations, faire de la formation et développer des outils d'information. Cependant, au cours des années, plusieurs de ces positions sont tombées dans l'oubli, certaines ont obtenu gain de cause, et d'autres méritent d'être actualisées en fonction de l'évolution du contexte sociétal.

### **L'actualisation des positions**

En 2022, le conseil d'administration de l'Afeas donne le mandat à la responsable des dossiers politiques, Hélène Cornellier, d'actualiser les positions à partir des dossiers prioritaires suivants :

- la violence envers les femmes et les filles
- le travail invisible, incluant les mesures de soutien pour les personnes proches aidantes;
- la valorisation économique des métiers féminins;
- l'environnement et réchauffement climatiques et leurs impacts sur la santé des femmes.

Ainsi à l'automne 2022, la responsable des dossiers politiques entreprend de faire l'inventaire de toutes les positions à partir du système de classification mis en place au fil des années par la responsable des archives, Huguette Dalpé. Cet inventaire répertorie 1 574 positions classées sous 16 grands thèmes et 60 sous-thèmes.

Puis, dans un premier temps, débute le repérage et l'analyse des positions sur les violences envers les femmes et les filles. Par la suite, de janvier à avril 2024, l'Afeas bénéficie de l'appui du volet étudiant du Service aux collectivités (SAC) de l'UQAM. Grâce à ce projet de soutien aux organisations, le SAC couvre le salaire d'une étudiante à la Maîtrise en droit international, Malika Djender, pour un mandat de 100 heures effectué en télétravail avec l'appui d'Hélène Cornellier. Ensemble, elles complètent le travail sur ce thème prioritaire.

### **Ce que vous trouverez dans ce document**

Le présent document, accessible aux membres Afeas dans la section privée du site internet à partir de l'automne 2024, intègre les résultats de ce travail en quatre sections :

- un tableau synthèse des positions pour les 10 volets ;
- une liste chronologique des gains dans le dossier de la violence au fil des années ;
- pour chacun des dix volets, l'analyse des positions avec des commentaires sur l'évolution de la situation, des références bibliographiques et une recommandation déterminant le statut de la position (archiver : caduque ou gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect) ;
- une liste des positions toujours d'actualité et devant être mises à jour.

Prenez le temps de découvrir l'évolution des positions adoptées au fil des années à travers cette recherche.

***Bonne lecture et bon travail !***

## 1. Tableau synthèse des positions par volet

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>1</sup> : MàJ, A, C, P	Précisions
<b>1. Protection des victimes d'agression sexuelle : 6</b>						
1.1 Mesures concernant les CALACS	1980	741, 700	Le regroupement des CALACS est bien établi.	Les CALACS sont présents dans toutes les régions du Québec ou des services similaires.	<i>Archiver - gain</i>	À valider avec le RQCALACS si des propositions devraient être développées.
1.2 Agressions sexuelles	1987	741	Peines comparables aux autres voies de fait.	Position en deux parties, la 2 <sup>e</sup> adressée à l'Afeas, n'a pas été mise en action.	<i>Conserver – d'actualité</i>	Les peines données par les juges sont peut-être à surveiller (min. 1 an; max 10 ou 14 ans.
1.3 Protection des victimes de crimes sexuels	1992	741	Procédure pour admettre le comportement sexuel en preuve / 1 <sup>re</sup> définition du consentement.	Projet de loi sanctionné au moment de l'adoption de la proposition	<i>Archiver - appui</i>	Cette position visait à donner un appui aux dispositions adoptées par le Parlement canadien.
1.4 Viol et sida	1993	741, 680.7	Aggression sexuelle avec VIH constitue une agression sexuelle grave.	Recherches et jurisprudences existent.	<i>Mettre à jour</i>	Vérifier s'il y a une obligation de tests dans les cas d'agression sexuelle
1.5 Sentences dans les causes d'agression sexuelle	1998	741, 643		Droit à une libération conditionnelle comme les autres voies de fait.	<i>Mettre à jour</i>	Vérifier l'intention de l'Afeas et l'état du droit
1.6 Soins aux victimes d'agression sexuelle	1998	741	Depuis 2016, de nombreuses actions ont été mises en place.	3 <sup>e</sup> Stratégie gouvernementale et Loi créant des conditions favorisant l'accompagnement des victimes.	<i>Mettre à jour</i>	Vérifier la Stratégie, la Loi et le Rapport des expert.e.s.

<sup>1</sup> Abréviations : MàJ = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

**Afeas – Actualisation des positions**  
**Thème : Violence envers les femmes et les filles**

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>2</sup> : MàJ, A, C, P	Précisions
<b>2. Protection des victimes de violence conjugale et familiale : 11</b>						
2.1 Femmes maltraitées - loi	1977	741	Politiques et plans d'action gouvernementaux	Propositions adoptées entre 1977 et 1993.	<i>Archiver – gains</i>	Voir dans quelle mesure ces demandes doivent être mises à jour pour correspondre aux besoins actuels et futurs.
2.2 Femmes maltraitées – centres de dépannage	1978	741, 701	Financement des maisons d'hébergement, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> étapes	Sans être caduques, ces demandes de l'Afeas ont fait du chemin.	<b>Mettre à jour</b>	
2.3 Politique pour centres pour femmes victimes de violence	1984	741, 701		La plupart sont des gains au fil des années, surtout depuis l'an 2000.		
2.4 Aide aux femmes violentées	1984	741, 701				
2.5 Subventions aux maisons d'hébergement	1987	741	Campagne de publicité pour dénoncer la violence conjugale et familiale			
2.6 Antécédents judiciaires des hommes violents	1988	741				
2.7 Législation violence conjugale	1988	741	Autre(s)			
2.8 Peines sévères pour hommes violents	1988	741				
2.9 Protection des victimes de violence	1988	741				
2.10 Déclaration écrite des victimes	1993	741, 649, 643				
2.11 Vulgarisation des textes de loi	1993	741, 649				
<b>3. Protection et support pour les victimes de violence : 9</b>						
3.1 Violence et agressions	1985	741	Campagnes contre la violence diverses	À poursuivre avec clientèles ciblées	<i>Conserver – Mettre à jour</i>	
3.2 Traitement des gens violents	1987	741		Demande peu claire	<i>Mettre à jour ou Périmée</i>	

<sup>2</sup> Abréviations : MàJ = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

**Afeas – Actualisation des positions  
Thème : Violence envers les femmes et les filles**

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>3</sup> : MàJ, A, C, P	Précisions
3.3 Port d'armes blanches	1989	741	Certaines armes prohibées au Canada	Règlements dans des municipalités du Québec	<i>Conserver – Mettre à jour</i>	
3.4 Aide aux femmes violentées	1993	741, 649	Études probables des programmes ailleurs	Vérifier si d'autres mesures pertinentes	<i>Archiver - Gain</i>	
3.5 Aide financière aux victimes de violence	1993	741, 649	Programmes de PTVAC	Voir les rapports annuels et les revendications des groupes représentant les victimes	<i>Conserver – Mettre à jour</i>	
3.6 Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	1993	741, 649	CAVAC dans plusieurs régions administratives	Vérifier lieux, services, utilisation, satisfaction	<i>Archiver - gain</i>	
3.7 Protection des victimes de violence	1993	741, 649	Un certain travail fait (table de concertation locale ou régionale)	Difficulté d'obtenir des services de dépistage (viol, GHB, etc)	<i>Conserver – Mettre à jour</i>	
3.8 Salle réservée au palais de justice pour les victimes de violence	1993	741, 649	Possibilité de témoigner autrement qu'en personne	Voir Éducaloi	<i>Archiver - gain</i>	Voir pertinence de vérifier la réalité et, au besoin, de faire de nouvelles propositions.
3.9 Violence : nomination des juges	1998	741, 719, 649	Règlement sur la sélection des juges	Le secrétariat sélectionne les juges à partir des critères déterminés par le règlement.	<i>Archiver - gain</i>	
<b>4. Protection des personnes âgées victimes de violence : 1</b>						
4.1 Loi de protection pour les personnes âgées	1990	741, 704	Lois adoptées en 2017 et 2121.	Le processus de plainte déterminé par la loi n'est pas clair, donc pas applicable.	<i>Gain - Mettre à jour</i>	Faire un suivi pour le volet sur les plaintes.

<sup>3</sup> Abréviations : MàJ = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

**Afeas – Actualisation des positions**  
**Thème : Violence envers les femmes et les filles**

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>4</sup> : MàJ, A, C, P	Précisions
<b>5. Protection et support pour les enfants victimes de violence : 11</b>						
5.1 Enfants maltraités : adoption	1975	741, 642	Loi adoptée en 1980 et 1991 Réformes récentes en droit de la famille	La loi sur l'adoption fait référence à la déchéance parentale, jurisprudence abondante.	<b>Archiver - gain</b>	Réforme du droit de la famille, le PL 12 adopté en 2023, apporte la déchéance parentale dans certains cas.
5.2 Violences et agressions faites aux jeunes	1985	741	Modification du Code civil du Québec	Faire prévaloir l'intérêt de l'enfant	<b>Archiver - gain</b>	Voir aussi PL 12 adopté en 2023
5.3 Mesures d'aide financière pour les enfants victimes de violence	1988	741	Avancées sur le sujet, plan de financement et stratégies pour organismes accés sur la violence	Les demandes de financement et services spécialisés restent abondantes	<b>MàJ</b>	Changer les termes, et spécifier en vue des nouveaux besoins depuis 1988
5.4 Mesures de support contre la violence en milieu scolaire	1994	741, 652	Avancées sur la prévention de violence en milieu scolaire	Défis persistants	<b>Conserver</b>	Toujours d'actualité, besoin important
5.5 Aide professionnelle à la petite enfance	2001	741	Peu d'avancées sur le sujet	Besoins importants, peu de ressources en garderie	<b>Conserver, MàJ</b>	Toujours d'actualité, changer les termes
5.6 Aide professionnelle en milieu scolaire	2001	741	Avancées sur le sujet, mais toujours des besoins	Ressources existantes accés sur l'intimidation	<b>Conserver</b>	Toujours d'actualité
5.7 Personne professionnelle stable	2001	741	Avancées dans la Représentation des enfants dans les procédures judiciaires	Défis persistants avec le manque d'intervenant dans le système de la DPJ et manque de spécialisation	<b>MàJ</b>	Spécifier selon les besoins actuels d'intervenants par enfants à la DPJ
5.8 Politiques pour contrer la violence familiale	2001	741	Plusieurs programmes sur la violence conjugale	Peu de lien avec le contexte socio-économique	<b>Conserver</b>	

<sup>4</sup> Abréviations : MàJ = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

**Afeas – Actualisation des positions**  
**Thème : Violence envers les femmes et les filles**

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>5</sup> : MàJ, A, C, P	Précisions
5.9 Violence : jouets	2001	741	Plusieurs recherches sur le sujet	Aucune réglementation sur le sujet	<i>MàJ</i>	terme changé et mettre l'accent sur le contenu technologique
5.10 Structure judiciaire adaptée	2001	741	Avancées dans la réglementation et législation sur le sujet	Rejoint position 1, 7, 8	<i>Archiver</i>	
5.11 Violence chez les jeunes : campagne de sensibilisation	2012	741	Avancées sur le sujet	Besoins encore importants	<i>MàJ</i>	Possibilité d'actualiser avec un accent sur les réseaux sociaux ou préciser les formes de violences
<b>6. Programme d'éducation et de formation : 17</b>						
6.1 Semaine pour le respect de la personne	1984	741	Avancées sur le sujet	Peut toujours s'appliquer	<i>Archiver – caduque ou MàJ</i>	cours de catéchèse, morale ou sexualité n'existe plus, et définir plus clairement le but de la semaine
6.2 Campagne de sensibilisation sur les agressions à caractère sexuel	1987	741	Avancées législatives et gouvernementales	Besoins encore importants	<i>MàJ</i>	Changer les termes
6.3 Publicité contre la violence conjugale	1988	741, 611	Avancées sur le sujet, plusieurs campagnes de publicité	Besoins encore importants	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
6.4 Semaine antiviolence	1988	741, 652	Avancées sur le sujet	Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école	<i>Archiver - gain</i>	

<sup>5</sup> Abréviations : MàJ = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

**Afeas – Actualisation des positions**  
**Thème : Violence envers les femmes et les filles**

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>6</sup> : MàJ, A, C, P	Précisions
6.5 Violence conjugale : sensibilisation des intervenants	1993	741, 649	Avancées sur le sujet	Besoins encore importants	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
6.6 Violence conjugale : sensibilisation de la population	1993	741, 649	Quelques initiatives existent	Besoins encore importants	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
6.7 Cours d'autodéfense	1994	741	Quelques initiatives existent	Organismes les offrent, pas les commissions scolaires	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
6.8 Violence faite aux femmes : écoles	1994	741, 711	Avancées sur le sujet	Similaire à la position 15 <i>La violence chez les jeunes: programme</i>	<i>Archiver - gain</i>	
6.9 Violence faite aux femmes : formation des enseignants et enseignantes	1994	741	Avancées sur le sujet	Besoins encore importants	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
6.10 Violence faite aux femmes : formation des juges et avocats	1994	741, 600, 649, 652	Avancées sur le sujet, mais pas obligatoires pour tous les juristes	Formation obligatoire pour les juges au Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
6.11 Violence faite aux femmes : formation des prêtres et agents(es) de pastorale	1994	741, 600, 652, 711, 751	Avancées sur le sujet		<i>Archiver - gain</i>	Si pertinent contacter Huguette Labrecque, ex-présidente de l'Afeas pour plus d'information
6.12 Violence familiale : formation des médecins	1995	741, 652	Avancées sur le sujet	Pas obligatoire	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité

<sup>6</sup> Abréviations : MàJ = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

**Afeas – Actualisation des positions**  
**Thème : Violence envers les femmes et les filles**

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>7</sup> : Maj, A, C, P	Précisions
6.13 Campagne de sensibilisation auprès des instances judiciaires	2001	741	Avancées sur le sujet	Similaire à la position 10 <i>Violence faite aux femmes : formation des juges et avocats</i>	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
6.14 Semaine de la non-violence dans les écoles du Québec	2004	741, 652	Avancées sur le sujet	Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école	<i>Archiver - gain</i>	
6.15 La violence chez les jeunes : programme	2010	741	Avancées sur le sujet	Plusieurs programmes sur le sujet	<i>Archiver - gain</i>	
6.16 Cyberintimidation : campagne de publicité	2013	741, 611	Plusieurs initiatives au fil des années	Besoin encore important	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
6.17 Cyberintimidation : programme de formation	2013	741, 611, 652	Législation et projet de loi en ce sens		<i>Archiver - gain</i>	
<b>7. Programmes d'aide pour les agresseurs : 1</b>						
7.1 Support pour les hommes violents	1988		Avancées sur le sujet	Défis persistants	<i>Conserver, Maj</i>	Préciser selon les besoins actuels
<b>8. Prévention des mutilations génitales : 3</b>						
8.1 Criminalisation des pratiques de mutilations	1995	741	Avancées législatives		<i>Archiver - caduque</i>	
8.2 Excision et infibulation des petites filles	1995	741, 680.11	Ne s'applique plus		<i>Archiver - caduque</i>	
8.3 Prévention et support	1995	741	Ne s'applique plus		<i>Archiver - caduque</i>	
<b>9. Prévention des comportements violents / médias : 15</b>						
9.1 Émissions violentes : abolition à l'heure où les enfants sont à l'écoute	1974	741	Avancées législatives et régulations	CRIC	<i>Archiver - gain</i>	
9.2 Films d'horreur et de violence	1974	741, 611	Avancées législatives et régulations	CRIC	<i>Archiver - gain</i>	

<sup>7</sup> Abréviations : Maj = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

**Afeas – Actualisation des positions**  
**Thème : Violence envers les femmes et les filles**

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>8</sup> : Màj, A, C, P	Précisions
9.3 Violence dans les journaux	1979	741	Avancées législatives et réglementations	Peut toujours s'appliquer	<i>Màj</i>	Adapter aux enjeux de télécommunications depuis 1979
9.4 Émissions de lutte	1982	741, 611, 720	Avancées législatives et réglementations	Besoin encore important	<i>Màj</i>	Préciser quelles stations; publiques, privées ou plateformes de streaming
9.5 Violence dans le sport	1987	741, 720	Avancées sur le sujet	Peut toujours s'appliquer	<i>Conserver</i>	Toujours d'actualité
9.6 Code sur la violence télévisuelle	1988	741	Avancées législatives et réglementations	CRIC	<i>Archiver - gain</i>	
9.7 Langage à la télévision	1988	741, 611	Avancées législatives et réglementations	CRIC	<i>Archiver - gain</i>	
9.8 Législation de la violence à la télévision	1988	741, 611	Avancées sur le sujet	Enjeu des jeux vidéo et contenu en ligne	<i>Màj</i>	Préciser en vue des enjeux contemporains
9.9 Collaboration de l'Afeas / code sur la violence télévisuelle	1988	741	Ne s'applique plus		<i>Archiver - gain</i>	
9.10 Éthique télévisuelle : étalage de détails inutiles	1990	741, 611	Avancées sur le sujet		<i>Archiver - gain</i>	
9.11 Éthique télévisuelle : campagne d'information	1990	741, 611	Avancées sur le sujet		<i>Archiver - caduque</i>	Ne s'applique plus
9.12 Respect de la femme dans les émissions de télévision	1992	741, 611, 742	Avancées sur le sujet		<i>Archiver - gain</i>	
9.13 Scènes de violence et de sexe à la télévision	1997	741, 611	Avancées sur le sujet		<i>Archiver - gain</i>	
9.14 Code sur la violence et l'érotisme	1997	741, 611	Avancées sur le sujet		<i>Archiver - gain</i>	

<sup>8</sup> Abréviations : Màj = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

**Afeas – Actualisation des positions**  
**Thème : Violence envers les femmes et les filles**

Titres des positions	Années - adoption / reformulation	Sources : # Thème Afeas	Avancées / Changements	Détails / Commentaires	Actions à apporter <sup>9</sup> : MàJ, A, C, P	Précisions
9.15 Comportements non respectueux	2002	741, 611	Avancées sur le sujet		<i>Archiver - gain</i>	
<b>10. Autres : 6</b>						
10.1 Cours d'auto-défense	1982	741, 652	DOUBLON	Même position - Volet 6 - Cours d'auto-défense (1994)		
10.2 Loi de protection des personnes âgées	1990	741	DOUBLON	Même position - Volet 4 – Protection des personnes âgées victimes de violence (1990)		
10.3 Rapports égalitaires : violence faite aux femmes	1994	741, 711	DOUBLON	Même position - Volet 6 - Violence faite aux femmes : écoles (1994)		
10.4 Violence en milieu scolaire	1994	741, 652	DOUBLON	Même position - Volet 5 - Mesures de support contre la violence en milieu scolaire		
10.5 Pornographie : campagne de sensibilisation publique en milieu scolaire	2005	741, 742, 611, 652	DOUBLON	Voir commentaire position Volet 5 - Mesures de support contre la violence en milieu scolaire		
10.6 Programme approprié sur le respect de soi et d'autrui	2017		Avancées sur le sujet		<i>Archiver - gain</i>	

<sup>9</sup> Abréviations : MàJ = Mettre à jour ; A = Archiver – gain / caduque ; C = Conserver tel quel ; P = Périmée.

## 2. Les gains au fil des années

Ce document comprend une liste chronologique du libellé des positions pour lesquelles nous constatons des gains, complets ou partiels, au fil des années, que ce soit grâce à l'action directe de l'Afeas ou à une action concertée avec diverses organisations féministes et communautaires.

Toutefois, malgré ces gains, il peut être nécessaire de poursuivre nos actions à partir de nouvelles propositions élaborées avec la collaboration d'organismes impliqués dans le dossier de la violence, tels que les maisons d'hébergement, les CALACS et autres.

### **Émissions violentes : abolition à l'heure où les enfants sont à l'écoute (1974)**

Que les émissions à caractère violent soient bannies de l'écran aux heures où les enfants peuvent être à l'écoute, c'est-à-dire que ces émissions ne passent qu'après 22 heures.

### **Films d'horreur et de violence (1974)**

Que soient abolis les films d'horreur et de violence à la télévision, à l'heure où les enfants sont encore debout; que les films cotés 14 ans et plus et ainsi que toute annonce télévisée de films projetés dans nos cinémas locaux ne passent sur nos écrans qu'après 22 heures.

### **Enfants maltraités – adoption (1975)**

Nous demandons de prévoir des mesures de déchéance de la puissance parentale afin de favoriser l'adoption de l'enfant qui est maltraité par ses parents.

### **Femmes maltraitées – loi (1977)**

Qu'une loi assure une protection pour les femmes maltraitées.

### **Femmes maltraitées – Centres de dépannage (1978)**

Nous demandons que les centres de dépannage soient plus nombreux et répartis dans chaque région administrative et qu'ils fonctionnent 24 heures par jour pour venir en aide aux femmes maltraitées.

### **Mesures concernant les CALACS (1980)**

Nous demandons que le ministère des Affaires sociales (aujourd'hui : ministère de la Santé et des Services sociaux) prenne immédiatement des mesures pour :

- a) assurer le maintien des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) comme organismes autonomes ;
- b) permettre le versement de subventions permanentes aux CALACS afin de garantir un fonctionnement efficace ;
- c) favoriser une grande publicité au sujet des CALACS ;
- d) multiplier les centres d'aide aux victimes de viol dans la province.

### **Politique pour centres pour femmes victimes de violence (1984)**

Nous demandons au ministre des Affaires sociales (aujourd'hui MSSS) d'établir une politique globale de fonctionnement et un mode de financement pour l'ensemble des centres d'hébergement et centres de jour pour les femmes victimes de violence.

### **Aide aux femmes violentées (1984)**

Nous demandons au gouvernement du Québec de venir en aide aux femmes violentées autant sur le plan physique et moral par un plan d'ensemble mis en œuvre par tous les intervenants du réseau des affaires sociales et de la justice.

---

**Violence et agressions faites aux jeunes (1985)**

Nous demandons au ministère fédéral de la Justice d'entendre les représentants de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) concernant les cas d'incestes, d'abus et d'agressions sexuelles chez les mineurs, afin que les personnes mandatées aux bureaux régionaux de la DPJ puissent assumer leur mandat du début à la fin.

**Subventions des maisons d'hébergement (1987)**

Nous demandons que le ministère de la Santé et des Services sociaux augmente sa contribution à chacune des maisons d'hébergement pour femmes et enfants violentés.

**Antécédents judiciaires des hommes violents (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, aux procureurs de la Couronne et aux juges de nos tribunaux de considérer, s'il y a lieu, les antécédents judiciaires des personnes impliquées dans des situations de violence familiale.

**Code sur la violence télévisuelle (1988)**

Que le CRTC mette en vigueur un code sur la violence télévisuelle et établisse un mécanisme de contrôle du respect du code autre que les audiences de renouvellement de licence.

**Collaboration de l'Afeas / code sur la violence télévisuelle (1988)**

Nous demandons à l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et au CRTC d'impliquer l'Afeas dans l'élaboration et l'application du code concernant la violence.

**Langage à la télévision (1988)**

Que le CRTC élimine le langage injurieux et blasphématoire à la télévision.

**Législation violence conjugale (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, de concert avec la ministre déléguée à la Condition féminine, de prendre les moyens pour que les nouvelles mesures concernant les agresseurs soient appliquées partout sur le territoire de la province.

**Peines sévères pour les hommes violents (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, aux procureurs de la Couronne et aux juges de nos tribunaux, d'imposer des peines sévères aux personnes reconnues coupables de violence conjugale.

**Protection des victimes de violence (1988)**

Nous demandons à la ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre de la Justice que dès qu'un cas de violence conjugale est décelé, que les victimes (femmes et enfants) ne soient plus délogées du foyer conjugal et soient protégées contre l'agresseur.

**Semaine antiviolence (1988)**

Nous demandons au ministre de l'Éducation et aux commissions scolaires d'inscrire dans la planification générale annuelle une semaine antiviolence. Le ministère de l'Éducation fournira les documents de travail nécessaires pour cette action préventive.

**Éthique télévisuelle (1990)**

Que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) fasse des pressions pour que cesse l'étalement de détails inutiles de violence et la répétition constante de chacun des événements.

**Loi de protection pour les personnes âgées (1990)**

Que les instances concernées adoptent une loi et l'appliquent sans délai pour protéger les personnes âgées contre les abus physiques et psychologiques.

**Respect de la femme dans les émissions de télévision (1992)**

Que les émissions qui véhiculent le non-respect des personnes, par des scènes dégradantes et/ou pornographiques et/ou violentes, soient bannies de la grille horaire des stations de télévision.

**Aide aux femmes violentées (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, d'examiner l'ensemble des politiques et programmes qui sont déjà établis ailleurs et qui ont un impact positif sur la sécurité

des femmes violentées et de s'en servir pour améliorer notre système.

#### **Déclaration écrite des victimes (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, que dans le cas où la plainte est portée en justice sans le consentement de la victime et que celle-ci refuse de témoigner, qu'elle ait l'opportunité de compléter une déclaration écrite y indiquant les conséquences de l'agression sur sa vie et que le juge en tienne compte lors de la détermination de la sentence.

#### **Salle réservée au Palais de justice pour les victimes de violence (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, qu'obligatoirement des salles soient réservées aux victimes de violence dans les palais de justice.

#### **Vulgarisation des textes de loi (1993)**

Nous demandons aux ministres de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, qu'une vulgarisation des textes de loi touchant la violence conjugale soit faite et qu'une liste de référence des services existants soit disponible et accessible pour les femmes.

#### **Violence faite aux femmes : écoles (1994)**

Nous demandons qu'on instaure dans toutes les écoles du Québec un volet obligatoire de promotion des rapports égalitaires entre les sexes, ainsi que de prévention de la violence et ce, dès le primaire.

#### **Violence faite aux femmes : formation des prêtres et agents (es) pastorale (1994)**

Nous demandons à l'Assemblée des Évêques du Québec d'inscrire à l'intérieur de la formation des étudiants à la prêtrise et des agents de pastorale, un cours sur la connaissance de la problématique de la condition féminine, de rapports égalitaires homme-femme et sur la prévention de la violence.

#### **Criminalisation des pratiques de mutilations (1995)**

Nous proposons à nos paliers de gouvernements d'adopter une loi pour criminaliser les pratiques de mutilation à l'endroit des jeunes filles et de mettre en place des mesures efficaces telles que des programmes de sensibilisation afin de renverser cette coutume aliénante et méprisante.

#### **Code sur la violence et l'érotisme (1997)**

Nous demandons au CRTC d'appliquer obligatoirement les règlements déjà existants du Code concernant la violence chez les diffuseurs.

#### **Scènes de violence et de sexe à la télévision (1997)**

Que les responsables de programmation des réseaux de télévision enlèvent du petit écran les films ou téléromans dans lesquels sont exhibées des scènes de sexe et/ou de violence.

#### **Violence : nomination des juges (1998)**

Nous demandons au ministre de la Justice de nommer les juges non par une nomination politique, mais en tenant compte de leur formation, de leur cheminement, de leurs antécédents et d'une carrière sans faille tenant compte de toutes les situations.

#### **Structure judiciaire adaptée (2001)**

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec de prévoir une structure judiciaire immédiate plus souple afin de protéger l'intégrité morale et l'équilibre psychologique du jeune enfant victime de violence familiale et de voir à ce que le dossier suive l'enfant partout.

#### **Comportements non respectueux (2002)**

Nous demandons au CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et à toutes les instances concernées, d'interdire et de faire cesser ces comportements (mensonges, tricheries, impolitesses et grossièretés) dans toutes les émissions ou les annonces publicitaires diffusées dans les médias.

---

**Semaine de la non-violence dans les écoles du Québec (2004)**

Nous demandons au ministre de l'Éducation du Québec que la première semaine de décembre soit décrétée «Semaine de promotion pour la non-violence et la paix» pour toutes les écoles primaires et secondaires

**La violence chez les jeunes: programme (2010)**

Nous demandons à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et présidente du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel de rendre obligatoire, dans les écoles primaires et secondaires du Québec, un programme qui amènera les élèves à identifier les diverses formes de violence et à développer des comportements sécuritaires et respectueux face aux situations de violence physique, psychologique, verbale, sexuelle et économique.

**Cyberintimidation : programme de formation (2013)**

Nous demandons d'intégrer un programme de formation obligatoire sur le problème de la cyberintimidation dans les écoles primaires et secondaires

**Programme approprié sur le respect de soi et d'autrui (2017)**

Nous demandons de mettre en place, auprès des jeunes du primaire et du secondaire, un programme approprié de formation et de sensibilisation à la sexualité valorisant le respect de soi et d'autrui (égalité entre les sexes, dignité de la personne humaine) afin qu'ils grandissent dans un environnement plus sain et harmonie.

### 3. Les 10 volets de la violence

Volet 1 - Protection des victimes d'agressions sexuelles

Volet 2 - Protection des victimes de violence conjugale et familiale

Volet 3 - Protection et support pour les victimes de violence

Volet 4 - Protection des personnes âgées victimes de violence

Volet 5 - Protection et support pour les enfants victimes de violence

Volet 6 - Programme d'éducation et de formation

Volet 7 - Programmes d'aide pour les agresseurs

Volet 8 - Prévention des mutilations génitales

Volet 9 - Prévention des comportements violents / médias

Volet 10 - Autres

## VOLET 1 : PROTECTION DES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

Pour les positions sur les agressions sexuelles, une mise à jour peut être effectuée à partir des actions récentes du gouvernement du Québec (voir documents – positions 6) et de la mise à jour du Code criminel de 2015 et années suivantes sur cette question. La consultation d'organismes du milieu, notamment des CALACS et d'ÉDUCALOI, permettra de mieux cibler les enjeux actuels et futurs.

### Position #1 – Libellé

#### Mesures concernant les CALACS (1980)

Nous demandons que le ministère des Affaires sociales (aujourd'hui : ministère de la Santé et des Services sociaux) prenne immédiatement des mesures pour :

- a) assurer le maintien des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) comme organismes autonomes ;
- b) permettre le versement de subventions permanentes aux CALACS afin de garantir un fonctionnement efficace ;
- c) favoriser une grande publicité au sujet des CALACS ;
- d) multiplier les centres d'aide aux victimes de viol dans la province.

#### Commentaires généraux

Le premier CALACS a vu le jour en 1975, suivi par d'autres. En 1979, le Regroupement des CALACS est mis sur pied pour favoriser les échanges entre les divers CALACS. De nos jours, le Québec compte sur près de quarante ressources de type CALACS dont 26 sont membres du Regroupement québécois des CALACS. Les CALACS ou d'autres ressources similaires sont présents dans les différentes régions du Québec.

#### Recherches et sources

<http://rqcalacs.qc.ca/> (consulté 2023.01.23)

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect).

#### ARCHIVER – GAIN

À déterminer si des propositions plus actuelles devraient être développées en consultant le RQCALACS.

### Position #2 - Libellé

#### Agressions sexuelles (1987)

1. Nous demandons que les causes d'agression à caractère sexuel reçoivent un traitement judiciaire (sentences) équivalent aux autres crimes contre la personne et qui reconnaissent la gravité de ces voies de fait.
2. Nous demandons que l'Afeas :
  - a) surveille de près les sentences données dans les causes d'agression à caractère sexuel :

- b) fasse des pressions auprès des ministères concernés lorsque les sentences sont inadéquates ;
- c) se serve des médias d'information afin de dénoncer des situations injustifiables.

### **Commentaires généraux**

- Première partie de la position
  - Si on consulte la Partie VIII du Code criminel sur les Infractions contre les personnes et la réputation concernant les VOIES DE FAIT, aux articles 264.1 (1) à 273 (2), les peines encourues sont sensiblement les mêmes pour les causes d'agression sexuelle, soit un minimum de 1 an et un maximum de 10 ans ou de 14 ans si la victime a moins de 16 ans. Si l'agression est armée, assortie de menace à un tiers, une peine de cinq ans s'ajoutera pour une première offense ou de sept ans en cas de récidive.
- Deuxième partie de la position
  - De 1987 à 1999, je ne sais pas si un suivi en ce sens a été effectué. Depuis 1999, date où je suis entrée en poste, ce volet n'a pas été dans un mandat spécifique d'une des travailleuses. Actuellement, l'Afeas peut difficilement agir dans un dossier aussi pointu, faute de ressources.

### **Recherches et sources**

#### Législation

*Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-35.html#docCont> (consulté 2023.01.23)

#### Doctrine

Institut national de santé publique du Québec, « Cadre légal en matière d'agression sexuelle », en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/loi/cadre-legal>

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

1. Première partie de la position

**CONSERVER – TOUJOURS D'ACTUALITÉ, À SURVEILLER LES PEINES DONNÉES**

2. Deuxième partie de la position

**ARCHIVER – CADUC / INAPPLICABLE**

### **Position #3 - Libellé**

#### **Protection des victimes de crimes sexuels (1992)**

Les membres de l'Afeas appuient la Loi modifiant le Code criminel (projet de loi C-49) visant à protéger les victimes d'agressions sexuelles.

#### **Commentaires généraux**

- Au moment où les membres de l'Afeas ont libellé et adopté cette proposition, le Projet de loi C-49 (1992) avait été sanctionnée par le gouverneur général en poste. Les déléguées ont voulu manifester leur accord avec les modifications apportées au code criminel en lien avec le consentement, défini pour la première fois, et la procédure à suivre visant l'admissibilité de la preuve relative au comportement sexuel (du plaignant).

## Recherches et sources

### Législation

<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/section-271-20150717.html#wb-cont> (consulté 2023.01.23) : Code criminel, voir les articles 271 à 273 (2).

*Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, P-9.2.1, 2021

### Doctrine

<https://afeas.qc.ca/consultation-sur-les-agressions-sexuelles-et-la-violence-conjugale-mars-2020/> (consulté 2023.01.23)

## Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

### **ARCHIVER – APPUI SEULEMENT**

Cependant de nouvelles propositions pourraient être élaborées en lien avec l'avis de l'Afeas, datant du 13 mars 2020, déposé dans le cadre de la consultation organisé par le Comité d'experts sur l'accompagnement des personnes victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.

## Position #4 – Libellé

### **Viol et sida (1993)**

Nous demandons au ministre de la Justice de prendre les mesures nécessaires afin que les auteurs ou présumés auteurs de viol soient contraints de fournir un ou des échantillons sanguins permettant de savoir s'ils sont porteurs du virus du sida et de pouvoir transmettre cette information à la victime de viol.

### **Commentaires généraux**

- Commentaires
  - Une recherche exhaustive serait nécessaire pour vérifier l'état du droit actuel dans ce dossier. À consulter entre autres le Rapport de 2019 du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.
  - Cependant, il existe plusieurs jurisprudences liant des agressions sexuelles et le VIH qui peuvent être considérés comme une agression sexuelle grave, pouvant menacer la vie d'autrui.
  - Il semble exister une obligation de divulguer s'il y a une possibilité réaliste de transmission du VIH. Mais on peut penser qu'un agresseur n'avisera pas sa victime de viol de son état. Cette obligation s'applique plutôt lors d'une relation consensuelle. À défaut de divulgation, la relation peut être déclarée frauduleuse et non consensuelle.
- Avancées sur le sujet : Réforme du droit pénal en ce qui a trait à la non-divulgation de la séropositivité
  - À l'heure actuelle, les personnes vivant avec le VIH qui ne révèlent pas leur état avant des activités sexuelles qui présentent un risque de transmission peuvent être accusées de différentes infractions, dont l'agression sexuelle grave. Il s'agit là de l'infraction d'agression sexuelle la plus grave dans le Code criminel. Il en est ainsi parce que, dans certaines circonstances, la non-divulgation de sa séropositivité peut invalider le consentement d'une autre personne à une

---

activité sexuelle. Toutefois, la criminalisation peut entraîner la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, ce qui peut souvent les dissuader de se faire tester ou traiter.

- o Autorisation de prélèvement d'échantillons de substances corporelles aux fins d'analyse génétique, en vertu de l'article 487.051(1) du Code criminel.

### **Recherches et sources**

#### Législation :

*Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/page-35.html#docCont>

#### Doctrine :

Institut national de santé publique du Québec, « Processus judiciaire criminel en cas d'agression sexuelle », en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/loi/processus-judiciaire>

Gouvernement du Canada, « Réforme du droit pénal en ce qui a trait à la non-divulgence de la séropositivité - Consultation publique », 23 juin 2023, en ligne : <https://www.justice.gc.ca/fra/cons/vih-hiv/index.html>

2023.01.10 - Boivin, Normand, *Un homme porteur du VIH déclaré coupable d'agression sexuelle grave*, Le Devoir : <https://www.lesoleil.com/2023/01/10/un-homme-porteur-du-vih-coupable-dagression-sexuelle-grave-68b7b8259e4ced379fbc58ad4ba62dc> (consulté 2023.01.23).

2022.10.20, Journal de Québec, *La condamnation pour agression sexuelle grave d'un homme atteint du VIH annulée* : <https://www.journaldequebec.com/2022/10/20/sida-un-homme-acquitte-dagression-sexuelle-en-raison-dune-maladie-qui-supprime-le-virus> (consulté 2023.01.23).

2022.10.20, Gouvernement du Canada, *Non-divulgence de la séropositivité* : <https://www.justice.gc.ca/fra/cons/vih-hiv/nd.html> (consulté 2023.01.23)

2020.08.06 – Radio-Canada, *Un homme porteur du VIH coupable d'agression sexuelle malgré l'utilisation du préservatif* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1724901/justice-preservatif-condom-vih-sida-seropositif-cour-ontario> (consulté 2023.01.23).

2019.07.22 – Point de Mire, *Le lien entre la violence dans les relations intimes et le VIH* : <https://www.catie.ca/fr/point-de-mire-sur-la-prevention/le-lien-entre-la-violence-dans-les-relations-intimes-et-le-vih> (consulté 2020.01.23).

2019.06, *La criminalisation de la non-divulgence de la séropositivité au Canada*, Rapport du comité permanent de la justice et des droits de la personne : <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Reports/RP10568820/justrp28/justrp28-f.pdf> (consulté 2023.01.23).

Et d'autres encore...

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**METTRE À JOUR – à modifier en fonction des besoins actuels**

## Position #5 – Libellé

### Sentences dans les causes d'agression sexuelle (1998)

Nous demandons aux ministres de la Justice fédéral et provincial :

- a) que le droit à la libération conditionnelle soit retiré à tous les agresseurs ayant commis des crimes de nature sexuelle ;
- b) que les condamnations d'incarcération, accompagnées d'une thérapie obligatoire, soient fermes;
- c) de modifier le Code criminel afin que les personnes reconnues coupables d'agression sexuelle reçoivent une sentence plus sévère quant à la modalité et la forme, en tenant compte des aspects physiques et psychologiques de cette agression sur la victime.

### Commentaires généraux

- La possibilité d'une libération conditionnelle fait partie du processus judiciaire et correctionnel au Québec et au Canada, le code criminel étant une loi fédérale. Les personnes reconnues coupables d'agression sexuelle y ont donc droit, c'est-à-dire droit de demander une telle libération. Cependant, la commission n'a pas l'obligation de l'octroyer et lorsqu'elle le fait, c'est en évaluant le risque pour autrui et en déterminant des conditions à respecter. La personne sous libération conditionnelle purge donc sa peine dans la collectivité au lieu d'être enfermée en prison, et devra faire montre de sa capacité à s'amender et à s'intégrer dans la société. Dans certains cas, comme l'agression sexuelle armée ou l'agression sexuelle grave, le juge peut ou doit (je ne suis pas certaine) déterminer le nombre d'années avant lequel le prévenu ne pourra faire de demande de libération conditionnelle.
- Les peines encourues sont des peines fermes que le prévenu purge cette peine en prison ou dans la communauté avec une libération conditionnelle. Cependant, conformément à la Loi, une personne contrevenante, qui n'a pas bénéficié d'une libération conditionnelle et qui a respecté les règlements de l'établissement de détention, pourra mériter une réduction de peine jusqu'à concurrence du 1/3 de sa peine et être libérée au 2/3 de sa peine. Toutefois, si la Commission accorde une libération conditionnelle, la personne contrevenante devra respecter les conditions imposées jusqu'à la fin de sa sentence (3/3).

Sur l'aspect de la thérapie obligatoire, il faudra effectuer une recherche supplémentaire. Dans le cas d'une libération conditionnelle, une thérapie peut faire partie des conditions imposées.

- Sur cette demande, il faudrait préciser si l'Afeas souhaite que les balises sur les peines soient plus sévères ou que les juges donnent des sentences plus sévères dans le cadre actuels des peines déterminées.
- En ce qui concerne les personnes victimes et les services correctionnels : Une personne victime peut recevoir des renseignements sur les dates d'admissibilité et de mise en liberté de la personne qui lui a causé des torts lorsque celle-ci est incarcérée. L'organisme responsable de fournir ces informations varie selon la durée de la peine, moins de 6 mois, entre 6 mois et deux ans, plus de deux ans.

### Recherches et sources

Documents consultés le 25.01.2023.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (L.C. 1992, ch. 20) : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-44.6/page-11.html#docCont>

Libération conditionnelle – mythes et réalités : <https://www.canada.ca/fr/commission-liberations-conditionnelles/organisation/publications-et-formulaires/liberation-conditionnelle-la-prise-de-decisions-mythes-et-realites.html>

Mesures de mise en liberté sous condition : <https://www.cqlc.gouv.qc.ca/decisions/mesures-de-mise-en-liberte-sous-condition.html>

Sur la nouvelle loi québécoise entourant les infractions criminelles d'agressions sexuelles et de violence conjugale :  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2021C32F.PDF>

Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle :  
<http://www.agressionsexuellemontreal.ca/nos-publications>

Série Droit et recours des victimes d'actes criminels : <https://aqpv.ca/publications/droits-des-victimes-dactes-criminels/>

Système correctionnel et droits des victimes - Droit des victimes d'agression sexuelle :  
<http://www.agressionsexuellemontreal.ca/lois-et-procedures/processus-judiciaire/systeme-correctionnel-et-droits-des-victimes>

Éducaloi, Guide pour les victimes d'agression sexuelle : [https://educaloi.qc.ca/wp-content/uploads/guide\\_avacssv.pdf](https://educaloi.qc.ca/wp-content/uploads/guide_avacssv.pdf)

Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle, 3<sup>e</sup> édition : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/documentation/brochures/Guide-AS-2018.pdf>

Services aux victimes : <https://www.csc-scc.gc.ca/publications/005007-3018-fr.shtml>

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

#### **METTRE À JOUR**

À vérifier : l'intention de l'Afeas et l'état actuel du droit.

### **Position #6 – Libellé**

#### **Soins aux victimes d'agression sexuelle (1998)**

Nous demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et aux ministres de la Justice fédéral et provincial, que les victimes d'agression sexuelle soient inscrites immédiatement au Centre de santé où elles se rendent et qu'elles soient traitées «cas urgents» à ce même endroit par le personnel qui devra obligatoirement assumer ses responsabilités professionnelles, éthiques et financières.

#### **Commentaires généraux**

Avancées sur le sujet :

- Depuis 1998, le gouvernement du Québec a développé des stratégies pour contrer la violence, dont les agressions sexuelles, mis en place un comité d'expert-e-s dont le rapport a mené au dépôt et à l'adoption d'une nouvelle loi pour entourer les infractions criminelles d'agressions sexuelles et de violence conjugale
- Il y a donc lieu de revoir notre position à la lumière de ces actions mises en place principalement depuis 2016 à aujourd'hui.

- 
- *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, P-9.2.1, 2021

### **Recherches et sources**

*Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, P-9.2.1, 2021

Loi québécoise entourant les infractions criminelles d'agressions sexuelles et de violence conjugale :

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2021C32F.PDF>

Stratégie gouvernementale intégrée - Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf>

Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>

Secrétariat à la condition féminine, Québec – Publications :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/secretariat-condition-feminine/publications> - pour d'autres publications sur la violence

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

### **METTRE À JOUR**

Vérifier les divers outils mis en place par les gouvernements québécois et canadien dans ce dossier.

### **Informations pour d'éventuelles propositions**

#### **Commentaires généraux**

- Le projet de loi 12 modifiant le Code civil du Québec - Droit de la famille, déposé en février 2023, propose d'empêcher un agresseur sexuel de demander la paternité d'un enfant né d'un viol. Il crée des obligations alimentaires et d'héritage pour l'agresseur sexuel. L'Afeas a déposé un mémoire sur ce projet de loi, notamment sur ces propositions.
- Par ailleurs, la loi fédérale C-5 permettrait aux agresseurs de faire leur peine à domicile, ce qui ne fait pas l'unanimité.
- Une recherche au Québec dénonce le grand nombre de gestes d'harcèlement sexuel au travail. Le ministre Boulet dit avoir mandaté une enquête.

### **Recherches et sources**

Afeas – Mémoire PL 12 : <https://afeas.qc.ca/projet-de-loi-12-le-droit-de-la-famille-une-reforme-tant-attendue-mais-toujours-incomplete/>

La Presse+ - Prison à domicile pour un agresseur sexuel : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-01-31/prison-a-domicile-pour-un-agresseur-sexuel/au-juge-de-decider-se-defend-david-lametti.php>

La Presse+ - Loi C-5 – peine de prison à domicile pour les agresseurs sexuels :

<https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-02-14/loi-c-5/un-agresseur-sexuel-veut-purger-sa-peine-de-prison-chez-lui.php>

---

La Presse+ - L'enfant du viol : <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2022-08-15/l-enfant-du-viol-la-verite-et-la-justice.php>

La Presse+ - Ta fille vient de me dire des choses... :  
<https://www.lapresse.ca/recherche?q=Ta+fille+vient+de+me+dire+des+choses>

La Presse+ - Les comportements déplacés sont « monnaie courante », Ariane Krol, 5 mai 2023 :  
<https://www.lapresse.ca/actualites/2023-05-05/milieu-de-travail/les-comportements-deplaces-sont-monnaie-courante.php?id=7tc2jcgcb80>

Ministère du travail, Mettre fin au harcèlement sexuel dans le cadre du travail : Se donner les moyens pour agir – Rapport de recherche, 5 mai 2023 : <https://www.travail.gouv.qc.ca/liste-des-nouvelles-du-ministere/toutes-les-nouvelles-du-ministere-du-travail/details-de-nouvelles-du-ministere/depot-du-rapport-concernant-les-recours-en-matiere-de-harcèlement-sexuel-et-dagressions-sexuelles-en-milieu-de-travail/>

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**Étudier la possibilité de nouvelles propositions en lien avec les situations dénoncées dans l'actualité.**

## *VOLET 2 : PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE*

### **Position #1 – Libellé**

#### **Femmes maltraitées – loi (1977)**

Qu'une loi assure une protection pour les femmes maltraitées.

### **Position #2 – Libellé**

#### **Femmes maltraitées – Centres de dépannage (1978)**

Nous demandons que les centres de dépannage soient plus nombreux et répartis dans chaque région administrative et qu'ils fonctionnent 24 heures par jour pour venir en aide aux femmes maltraitées.

### **Position #3 – Libellé**

#### **Politique pour centres pour femmes victimes de violence (1984)**

Nous demandons au ministre des Affaires sociales (aujourd'hui MSSS) d'établir une politique globale de fonctionnement et un mode de financement pour l'ensemble des centres d'hébergement et centres de jour pour les femmes victimes de violence.

### **Position #4 – Libellé**

#### **Aide aux femmes violentées (1984)**

Nous demandons au gouvernement du Québec de venir en aide aux femmes violentées autant sur le plan physique et moral par un plan d'ensemble mis en œuvre par tous les intervenants du réseau des affaires sociales et de la justice.

### **Position #5 – Libellé**

#### **Subventions des maisons d'hébergement (1987)**

Nous demandons que le ministère de la Santé et des Services sociaux augmente sa contribution à chacune des maisons d'hébergement pour femmes et enfants violentés.

### **Position #6 - Libellé**

#### **Antécédents judiciaires des hommes violents (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, aux procureurs de la Couronne et aux juges de nos tribunaux de considérer, s'il y a lieu, les antécédents judiciaires des personnes impliquées dans des situations de violence familiale.

### **Position #7 - Libellé**

#### **Législation violence conjugale (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, de concert avec la ministre déléguée à la Condition féminine, de prendre les moyens pour que les nouvelles mesures concernant les agresseurs soient appliquées partout sur le territoire de la province.

### **Position #8 - Libellé**

#### **Peines sévères pour les hommes violents (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, aux procureurs de la Couronne et aux juges de nos tribunaux, d'imposer des peines sévères aux personnes reconnues coupables de violence conjugale.

### **Position #9 - Libellé**

#### **Protection des victimes de violence (1988)**

Nous demandons à la ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre de la Justice que dès qu'un cas de violence conjugale est décelé, que les victimes (femmes et enfants) ne soient plus délogées du foyer conjugal et soient protégées contre l'agresseur.

### **Position #10 - Libellé**

#### **Déclaration écrite des victimes (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, que dans le cas où la plainte est portée en justice sans le consentement de la victime et que celle-ci refuse de témoigner, qu'elle ait l'opportunité de compléter une déclaration écrite y indiquant les conséquences de l'agression sur sa vie et que le juge en tienne compte lors de la détermination de la sentence.

### **Position #11 - Libellé**

#### **Vulgarisation des textes de loi (1993)**

Nous demandons aux ministres de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, qu'une vulgarisation des textes de loi touchant la violence conjugale soit faite et qu'une liste de référence des services existants soit disponible et accessible pour les femmes.

## **POUR L'ENSEMBLE DE CE VOLET**

### **Commentaires généraux**

Cette série de proposition a été adoptée entre 1977 et 1993, donc elles ont entre 30 et 46 ans. Sans être caduques, les demandes de l'Afeas ont fait du chemin. Nous pourrions dire que la plupart sont des gains, car des politiques et des plans d'action ont été adoptés par le gouvernement au fil des années, surtout depuis l'an 2000.

Les maisons d'hébergement, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> étape, sont subventionnées. Elles ont reçu plus de financement durant la pandémie à cause de la demande exponentielle. Cependant, il manque de personnel et de places d'hébergement toujours.

Il faut donc voir dans quelle(s) mesure(s) ces demandes doivent être mises à jour ou simplement considérer comme des gains et archiver.

### **Recherches et sources**

Recherche à faire si on veut développer ce volet à nouveau.

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER – GAINS**

## VOLET 3 : PROTECTION ET SUPPORT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE

### Position #1 - Libellé

#### Violence et agressions (1985)

Nous demandons aux ministères des Affaires sociales (aujourd'hui MSSS) et de la Justice de réaliser, pour sensibiliser la population à l'étendue du problème, une contre-publicité (imaginative) incitant à demander de l'aide et à dénoncer toute violence quelle qu'elle soit.

#### Commentaires généraux

Depuis 1985, plusieurs campagnes médiatiques ont sensibilisé la population à la violence, à ses différentes formes. Il est toujours nécessaire de mettre en place de nouvelles campagnes en fonction de diverses clientèles et/ou types de violence (ex. : violence sexuelle dans les écoles, violence financière auprès des personnes âgées, etc.)

#### Recherches et sources

Recherche à faire

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER – METTRE À JOUR**

### Position #2 - Libellé

#### Traitement des gens violents (1987)

Nous demandons que le ministère de la Santé et du Bien-être social (aujourd'hui MSSS), le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation légifèrent afin que toutes les personnes qui font subir la violence physique ou morale, l'inceste ou le viol, soient traitées.

#### Commentaires généraux

Cette position date et est peu explicite. « soient traitées » veut dire quoi ?

#### Recherches et sources

Recherche à faire

#### Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER – METTRE À JOUR**

### Position #3 - Libellé

#### **Port d'armes blanches (1989)**

Nous demandons aux dirigeants des municipalités de passer une loi interdisant le port des armes blanches.

#### **Commentaires généraux**

Une **arme blanche** est une arme tranchante, perforante ou brisante dont la mise en œuvre n'est due qu'à la force humaine ou à un mécanisme auquel elle a été transmise, à l'exclusion d'une explosion<sup>1</sup> (à l'inverse de l'acte de combustion comme dans une arme à feu), et ceci qu'elle soit constituée de bois, de pierre, d'os, d'arête, de métal ou de matériaux composites. Les armes de jet qui ne contiennent pas de poudre à canon ou de matières explosives et les armes de mêlée (en) sont des armes blanches (Wikipédia). Plusieurs municipalités du Québec interdisent les armes blanches dans leurs règlements municipaux et le Canada a prohibé sept armes blanches.

#### **Recherches et sources**

Les armes blanches prohibées au Canada : <https://www.avocatcriminel.ca/blogue/les-armes-prohibees/>.

Municipalité de Drummondville : [https://www.drummondville.ca/citoyens/reglements-municipaux/reglements-generaux/?doing\\_wp\\_cron=1681330356.045694112777099609375](https://www.drummondville.ca/citoyens/reglements-municipaux/reglements-generaux/?doing_wp_cron=1681330356.045694112777099609375).

Municipalité de St-Octave-de-Métis : [https://municipalites-du-quebec.ca/st-octave-de-metis/pdf\\_reglements/401-15%20S%C3%A9curit%C3%A9-Paix-Ordre%20-%20endroits%20publics.pdf](https://municipalites-du-quebec.ca/st-octave-de-metis/pdf_reglements/401-15%20S%C3%A9curit%C3%A9-Paix-Ordre%20-%20endroits%20publics.pdf)

#### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER – METTRE À JOUR**

### Position #4 - Libellé

#### **Aide aux femmes violentées (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux (aujourd'hui MSSS), ainsi que de la Sécurité publique, d'examiner l'ensemble des politiques et programmes qui sont déjà établis ailleurs et qui ont un impact positif sur la sécurité des femmes violentées et de s'en servir pour améliorer notre système.

#### **Commentaires généraux**

Il est possible que les ministères aient étudié les programmes dans d'autres juridictions avant de planifier les politiques et plans d'action sur les femmes victimes de violence familiale et conjugale ou victimes d'agression sexuelle. À vérifier dans les documents des ministères.

#### **Recherches et sources**

Recherche à faire

#### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER - GAIN**

Il peut être possible de développer de nouveaux programmes inspirés d'ailleurs pour certaines clientèles (ex. : les bracelets électroniques pour contrôler les déplacements des hommes violents en Espagne). À vérifier avec des organismes qui travaillent sur ces dossiers.

## Position #5 - Libellé

### Aide financière aux victimes de violence (1993)

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, d'accentuer la concertation entre les ministères pour alléger le traitement et raccourcir les délais d'accessibilité aux programmes établis pour les victimes d'actes criminels, et ce, dès qu'une plainte est déposée.

### Commentaires généraux

Revoir les programmes de l'IVAC de même que les rapports annuels pour savoir dans quelle(s) mesure(s) ces programmes répondent bien aux victimes d'actes criminels, en termes de soutien en santé et services sociaux et d'aides financières. Voir aussi les documents produits par les groupes de victimes en lien avec les programmes de l'IVAC.

### Recherches et sources

Aides financières et congés pour les personnes victimes d'un crime : <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/accompagnement-victimes-crime/aide-financiere-personnes-victimes>

Association québécoise Plaidoyer-Victimes : <https://aqpv.ca/>

Étude sur les victimes et les professionnels de la criminalité : [https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr05\\_vic1/som3-sum3/p7.html](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr05_vic1/som3-sum3/p7.html) et rapport sommaire du sondage : [https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr05\\_vic1/som3-sum3/som3.pdf](https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr05_vic1/som3-sum3/som3.pdf)

### Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER – METTRE À JOUR**

## Position #6 - Libellé

### Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) (1993)

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, de contribuer à l'établissement dans tous les districts judiciaires des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

### Commentaires généraux

À vérifier si les CAVAC sont dans toutes les régions administratives. Quels sont leurs services ? Sont-ils semblables dans toutes les régions ? Quel est leur utilisation et la satisfaction des usagers-ères

### Recherches et sources

CAVAC : <https://cavac.qc.ca/>

### Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER - GAIN**

Voir s'il est pertinent de faire une mise à jour.

## Position #7 - Libellé

### Protection des victimes de la violence (1993)

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, d'assurer la protection des victimes et la cohérence des politiques d'intervention auprès de toutes les personnes touchées (victimes, agresseurs, enfants témoins de violence) par la mise en place d'une approche intégrée des intervenants (ex : tables de concertation).

### Commentaires généraux

Selon divers dossiers d'actualité, il y a encore du travail à faire pour avoir des services intégrés. À titre d'exemple, la difficulté d'avoir accès au « kit de viol » ou du dépistage du GHB dans certaines institutions.

### Recherches et sources

Recherche à faire

### Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER – METTRE À JOUR**

## Position #8 - Libellé

### Salle réservée au Palais de justice pour les victimes de violence (1993)

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, qu'obligatoirement des salles soient réservées aux victimes de violence dans les palais de justice.

### Commentaires généraux

En 2023, il est possible pour une victime de témoigner autrement qu'en présence de l'accusé. Des organismes offrent de l'aide pour préparer le passage au tribunal, comme le [Centre d'aide aux victimes d'actes criminels](#) (CAVAC) ou le [Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel](#) (CALACS). Il est aussi possible de discuter avec le procureur afin qu'il demande au juge des accommodements pour faciliter le témoignage. Le juge doit évaluer et autoriser, ou non, chaque demande.

### Recherches et sources

Témoigner comme victime dans un procès : <https://educaloi.qc.ca/capsules/temoigner-comme-victime-dans-un-proces/>

### Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER - GAIN**

Il peut être pertinent de vérifier la situation et, au besoin, de faire de nouvelles propositions.

## **Position #9 - Libellé**

### **Violence : nomination des juges (1998)**

Nous demandons au ministre de la Justice de nommer les juges non par une nomination politique, mais en tenant compte de leur formation, de leur cheminement, de leurs antécédents et d'une carrière sans faille tenant compte de toutes les situations.

### **Commentaires généraux**

Si on se réfère au règlement pour la sélection des juges de toutes les cours au Québec, la nomination des juges ne se fait plus par nomination politique.

### **Recherches et sources**

Règlement pour la sélection des juges : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/t-16,%20r.%204.1> (mise à jour : 01.10.2022), particulièrement les articles 5 (formation des membres du secrétariat de sélection) et 25 (critères de sélection utilisés).

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER – GAIN**

## VOLET 4 : PROTECTION DES PERSONNES ÂGÉES VICTIMES DE VIOLENCE

### Position #1 - Libellé

#### Loi de protection pour les personnes âgées (1990)

Que les instances concernées adoptent une loi et l'appliquent sans délai pour protéger les personnes âgées contre les abus physiques et psychologiques.

#### Commentaires généraux

Avancées sur le sujet

- *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* indique que les personnes âgées ont le droit d'être protégées contre toutes formes « d'exploitation »
- Mandats de protection en cas d'incapacité
- Recours à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*
- Plusieurs cadres législatifs contre les violences psychologiques, sexuelles, économiques et physiques des personnes âgées, dont le code criminel

La loi originale 1990 ne peut être retracée parce que les archives ne sont pas accessibles. Plus de recherches à faire si nécessaire.

Des informations se trouvent dans les projets de loi 115 (2017) et 101 (2021) visant à contrer la maltraitance envers les aînés et toutes personnes vulnérables. Par exemple, ce qui définit la maltraitance, les obligations du personnel des institutions ou des proches.

Ces projets de loi répondent à notre position, mais vont-ils au-delà et en quoi ? Recherche à faire.

*Un vice de procédure important rend la loi inopérante : le processus liant la plainte à l'infraction n'est pas clair, au point où ni les policiers, ni les familles, ni non plus les commissaires aux plaintes ne savent comment sanctionner les fautifs.* (extrait de : Qui appliquera la loi punissant la maltraitance des aînés? - Le Devoir, Octobre 2022).

Le sujet est toujours d'actualité mais il faudrait surveiller de près l'application des sentences aux personnes qui abusent comme mentionné dans l'article du Devoir en octobre 2022.

Demander à Mme Marie Beaulieu de la Chaire de recherche de l'université de Sherbrooke de rendre public le résultat de leur projet de recherche sur la bienveillance en RPA. La résidence où demeure Gertrude Bergeron, membre Afeas, a fait partie de cette recherche qui fera connaître les sortes de maltraitance subies en RPA et les actions prises pour installer la bienveillance.

Comme la population est de plus en plus vieillissante et de plus en plus nombreuse de 70 ans et +, il faudra avoir les ressources nécessaires pour les soins à domicile pour ne pas être dépaysé par un transfert dans un CHSLD ou une RPA.

La maltraitance peut être vécue par les personnes âgées tant à leur domicile qu'en RPA ce qui peut amener à l'isolement quand les aînés ne connaissent pas les ressources mises à leur disposition.

---

## Recherches et sources

### Législation

*Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*, 2017, L-6.3 : <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/loisa/lq-2017-c-10/derniere/lq-2017-c-10.html>

*Charte des droits et libertés de la personne*, 1982, c-12

*Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46

### Doctrine

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « Personnes âgées », 2024, en ligne : <https://cdpdj.qc.ca/fr/vos-droits/droits/personnes-agees>

### Autres

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/F-5212-MSSS-17.pdf>

<https://educaloi.qc.ca/capsules/les-aines-et-la-protection-contre-l'exploitation-et-les-abus/>

[https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/memoire\\_PL\\_115\\_maltraitance\\_aines.pdf](https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/memoire_PL_115_maltraitance_aines.pdf)

<https://afeas.qc.ca/vers-la-mise-en-place-dun-deuxieme-plan-daction-gouvernemental-pour-contrer-la-maltraitance-envers-les-personnes-ainees-2017-2022-memoire-mai-2016/>

<https://afeas.qc.ca/vers-la-mise-en-place-dun-troisieme-plan-daction-gouvernemental-pour-contrer-la-maltraitance-envers-les-personnes-ainees-2022-2027/>

<https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/767437/maltraitance-envers-les-aines-qui-appliquera-la-loi-punissant-la-maltraitance-des-aines>

<https://www.ledevoir.com/societe/767087/aines-et-personnes-vulnerables-des-amendes-pour-maltraitance-mais-aucune-directive-pour-les-faire-appliquer>

<https://maltraitancedesaines.com/actualites/marie-beaulieu-termine-son-mandat-a-titre-de-titulaire-de-la-chaire-de-recherche-sur-la-maltraitance-envers-les-personnes-ainees/>

Les sources précédentes ont été consultées entre le 15 octobre et le 15 novembre 2022.

<https://maltraitancedesaines.com/> (consulté 2023.01.15).

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

### **GAIN**

**À SUIVRE : la mise en application de la loi, surtout ce qui concerne les infractions**

## VOLET 5 : PROTECTION ET SUPPORT POUR LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE

### Position #1 - Libellé

#### Enfants maltraités – adoption (1975)

Nous demandons de prévoir des mesures de déchéance de la puissance parentale afin de favoriser l'adoption de l'enfant qui est maltraité par ses parents.

#### Commentaires généraux

- Position similaire par l'Afeas reprise en 1992 - Index 640 : **Les lois favorisant l'adoption : mesures de déchéance de la puissance parentale (1992)**
- Terme changé : Déchéance de l'autorité parentale, et non puissance parentale
- Avancées sur le sujet :
  - Législation existante sur l'autorité parentale :
    - Art. 606 *Code civil du Québec*
    - Règles procédurales pour demandes relatives à la déchéance de l'autorité parentale aux art. 451 et s. du *Code de Procédure civil*
    - Art. 91 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*
    - Art. 214, 215, 218 du *Code criminel*
  - Réforme en droit de la famille :
    - Changement dans le C.c.Q, art. 33 pour toutes les décisions qui touchent l'intérêt de l'enfant et art. 606 (renversement du fardeau de la preuve et ajout de la violence sexuelle comme motif grave pouvant être invoqué pour justifier la déchéance).
    - Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui ; apporte une protection des mères dont l'enfant est issu d'un viol et fin de la possibilité pour un agresseur sexuel de forcer l'établissement de sa paternité
    - Nouveau Tribunal spécialisé en violences conjugales et sexuelles
  - Lien avec l'adoption :
    - La *Loi de l'adoption* autorise l'adoption d'un enfant en cas de déchéance totale de l'autorité parentale par la Cour supérieure (articles 6 c) et 7 g)). De plus, elle prévoit l'adoption d'un enfant abandonné par ses parents depuis plus de six mois ou un an, selon le cas (articles 6 b) et 7 d). Cette condition peut être remplie en cas de déchéance partielle de l'autorité parentale. Ainsi, les dispositions mentionnées permettent, dans les circonstances appropriées, l'adoption d'un enfant dont les parents ont été totalement ou partiellement déchus de l'autorité parentale.
    - La déchéance de l'autorité parentale ne peut être prononcée dans le seul but de favoriser ou de permettre l'adoption d'un enfant.

## **Recherches et sources**

### Législation

*Loi sur la protection de la jeunesse*, RLRQ, c. P-34.1

*Code de procédure civile*, RLRQ, c. C-25.01

*Code civil du Québec*, RLRQ, c. C-1991

*Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46

### Doctrine

Jean-Louis Baudouin et Yvon Renaud, *Code civil du Québec annoté*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2023, en ligne: <https://edocrtrine.caij.qc.ca/wilson-et-lafleur-ccq-annote/ccqa-2023/ccqa-2023-loi-article-606>

Renée Joyal-Poupart, « La Loi 89 et l'autorité parentale », *Revue générale de droit*, 1982, 13(1), 97–107, en ligne: <https://doi.org/10.7202/1059393ar>

Gouvernement du Québec, « La réforme du droit de la famille se poursuit », 2023, en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/la-reforme-du-droit-de-la-famille-se-poursuit-45943>

Patrick Lagacé, « Déchéance parentale : le long combat d'isabelle », dans *La presse*, 2023, en ligne : [https://plus.lapresse.ca/screens/e0de8d1f-96d3-4785-91fd-a858c1082e29\\_7C\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/e0de8d1f-96d3-4785-91fd-a858c1082e29_7C_0.html)

Assemblée nationale du Québec, Projet de loi no 12, *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui*, 2023, chapitre 13

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER - GAIN**

## **Position #2 - Libellé**

### **Violence et agressions faites aux jeunes (1985)**

Nous demandons au ministère fédéral de la Justice d'entendre les représentants de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) concernant les cas d'incestes, d'abus et d'agressions sexuelles chez les mineurs, afin que les personnes mandatées aux bureaux régionaux de la DPJ puissent assumer leur mandat du début à la fin.

### **Commentaires généraux**

- Avancée sur le sujet
  - Réforme en droit de la famille :
    - Changement dans le C.c.Q., art 33, pour toutes les décisions qui touchent l'intérêt de l'enfant et art. 606 (renversement du fardeau de la preuve et ajout de la violence sexuelle comme motif grave pouvant être invoqué pour justifier la déchéance).
    - Nouveau Tribunal spécialisé en violences conjugales et sexuelles

- 
- *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave*, signée en 2021, réaffirme l'engagement des ministres et organisation signataire à agir en concertation pour assurer la protection des enfants.
  - Directrice nationale de la protection de la jeunesse
  - Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)

## **Recherches et sources**

### Législation

*Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, L.C. 2002, ch. 1

*Loi sur la protection de la jeunesse*, RLRQ, c. P-34.1

### Doctrine

Assemblée nationale du Québec, *Projet de loi no 12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui 2023*, chapitre 13

Gouvernement du Québec, « Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave », en ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-807-01W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux, « Protection de la jeunesse – Le ministre délégué Lionel Carmant annonce la nomination de Catherine Lemay à titre de directrice nationale de la protection de la jeunesse », 2021, en ligne : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2703/>

## **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER - GAIN**

## **Position #3 - Libellé**

### **Mesures d'aide financière pour les enfants victimes de violence (1988)**

Nous demandons au ministre des Affaires sociales d'allouer des budgets additionnels permettant aux familles ayant des enfants victimes d'abus sexuels de bénéficier de services de spécialistes en la matière et que les services déjà offerts soient publicisés davantage.

### **Commentaires généraux**

- Modifier « Ministère des Affaires sociales » par « Ministère de la Santé et des Services sociaux »
- Toujours d'actualité : Demande récente d'aide financière des CALACS régionaux (2023)
  - Manque de financement dans la région de Gaspésie - Article « Pas d'argent de plus pour les jeunes victimes d'agressions sexuelles en Gaspésie »
  - Enjeu relevé des défis auxquels font face les victimes d'agressions sexuelles envers les enfants, avec un accent sur le rôle crucial des centres d'aide. Refus de subvention du CISSS.
    - Recommandations des CALACS : Renforcer le financement des CALACS, améliorer la coordination entre les organismes de soutien et sensibiliser davantage.

- La députée caquiste de la circonscription de Bonaventure, Catherine Blouin et membre de la Commission de la santé et des services sociaux soutient que : « Nous essayons de voir si d'autres moyens pourraient être possibles pour permettre au CALACS d'obtenir du financement supplémentaire et de maintenir le programme actuel, soutient la députée, qui est aussi membre de la Commission de la santé et des services sociaux. »
- Avancées sur le sujet
  - Plan de financement des ressources communautaires par le gouvernement du Québec 2022-2027
  - Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave
    - Réaffirme l'engagement des ministres et organisation signataire à agir en concertation pour assurer la protection des enfants.
    - Inclut promotion dans les différentes régions
    - Offrent différents services avec des organismes collaborateurs.
  - Promotion des CALACS sur le site du gouvernement pour les organismes d'aide aux personnes victimes d'agression sexuelle
    - Gouvernement du Québec, Rapport annuel d'activités 2022-2023 de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement
    - Inclus le financement de programmes et de services
  - SIAM : services intégrés en abus et maltraitance
    - Services intégrés d'évaluation, d'enquête, de consultation judiciaire, de traitement, de soutien et de défense des droits pour les enfants et les adolescents victimes d'abus et de maltraitance et leur famille.
    - Investissement du gouvernement de 1,5 million \$ pour soutenir et pérenniser le projet de centre de services intégrés en abus et maltraitance (SIAM) - L'annonce s'inscrit en continuité avec les investissements gouvernementaux des deux dernières années pour les jeunes en difficulté et leur famille, dont ceux bénéficiant des services de la protection de la jeunesse.
  - Stratégies de prévention de la maltraitance chez les enfants et les jeunes
    - Document de ressources/stratégies fait à la suite de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent)

## Recherches et sources

### Doctrine

Gouvernement du Québec, « Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave », en ligne: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-807-01W.pdf>

Gouvernement du Québec, « Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 », en ligne : <https://quebec.ca/gouvernement/ministere/education/publications/plan-prevention-violence-intimidation-ecoles-2023-2028>

COSMOSS, « Stratégies de prévention de la maltraitance chez les enfants et les jeunes », 2022, en ligne : <https://cosmoss.qc.ca/images/Upload/bas-saint-laurent/strategie-de-prevention-maltraitance-cosmossbsl.pdf>

---

Gouvernement du Québec, « Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance : Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 », 2022, en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf>

Cabinet du ministre responsable des Services sociaux, « Protection de la jeunesse - Un financement de 1,5 M\$ pour consolider les services intégrés en abus et maltraitance », 2021, en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/protection-de-la-jeunesse-un-financement-de-15-m-pour-consolider-les-services-integres-en-abus-et-maltraitance-32749v>

Martin Toulgoat, « Pas d'argent de plus pour les jeunes victimes d'agressions sexuelles en Gaspésie », Dans *Radio-Canada*, 2024, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2046398/victime-viol-enfants-calacs>

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**METTRE À JOUR – changer les termes; à spécifier en vue des nouveaux besoins depuis 1988**

### **Position #4 - Libellé**

#### **Mesures de support contre la violence en milieu scolaire (1994)**

Nous demandons à la Fédération des commissions scolaires du Québec de :

*Interventions en milieu scolaire :*

- 1) Implanter une méthode pédagogique générale sur la non-violence;
- 2) Favoriser l'embauche et inciter les psychos éducateurs à travailler davantage dans le milieu scolaire et familial ;
- 3) Favoriser le travail de concertation entre tous les intervenants internes (personnel de l'école : enseignants, directeur, conseiller pédagogique, éducateurs, etc.) et externe (parents, policiers, médecins, psychologues, etc.) de manière à pouvoir non seulement mieux suivre les enfants, mais aussi contribuer à améliorer le climat de l'école.

*Interventions auprès des parents :*

- 1) Valoriser le rôle des parents et leur apporter le soutien nécessaire à l'éducation;
- 2) Cibler adéquatement les actions préventives et mettre en œuvre les moyens qui viseraient à favoriser l'estime de soi et le sentiment de compétence, ainsi qu'à développer une plus grande sensibilité aux besoins de l'enfant.

#### **Commentaires généraux**

- Avancées sur la prévention de violence en milieu scolaire :
  - Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 par le ministère de l'Éducation
    - Axes de documentation/formation/sensibilisation/soutien aux écoles pour un accompagnement soutenu et efficace en matière de prévention de la violence et de l'intimidation et de promotion de la santé mentale positive
  - Projet de réduction de la violence dans les écoles
    - Le projet vise à améliorer la gestion de la violence en milieu scolaire au Québec. Des plans d'action gouvernementaux ont été mis en place depuis les années 2000. La Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif (CRSVME) a développé le

---

Questionnaire sur la sécurité et la violence dans les écoles du Québec (QSVE) pour évaluer la situation.

- Les résultats montrent des défis persistants.
  - Quatre grandes pistes d'action sont identifiées : intégrer les interventions selon un modèle global, renforcer la planification et la mise en œuvre des plans de lutte, systématiser les mesures de prévention et améliorer la formation des enseignants et des directeurs pour favoriser la bienveillance et la prévention de la violence.
- Toujours d'actualité
    - Recommandations UNESCO rapport – La prévention de la violence par l'éducation
      - Analyser les phénomènes de violence, manifestations à l'école, facteurs contribuant, contributions disciplinaires, et l'importance de la prévention.
    - Programmes de prévention de la violence et de la négligence envers les enfants
      - Ressources de la Croix-Rouge sur le sujet
    - Méthode pédagogique de non-violence à mettre de l'avant

## Recherches et sources

### Doctrine

Gouvernement du Québec, Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028, en ligne : <https://quebec.ca/gouvernement/ministere/education/publications/plan-prevention-violence-intimidation-ecoles-2023-2028>

Le Devoir, Marie-Michèle Sioui, *Des cours obligatoires pour contrer la violence dans les écoles*, 27 octobre 2023, en ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/800843/drainville-impose-cours-obligatoires-contrer-violence-ecoles>

ULAAVAL, *Chaire de recherche Bien être à l'école et prévention de la violence 2012-2023*, en ligne : <https://www.violence-ecole.ulaval.ca>

UNESCO, *La prévention de la violence par l'éducation*, 2018, en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367965?posInSet=5&queryId=ac20b5c3-dd9c-4d64-8cdc-cc4d4a45d1ed>

UNESCO, *UNESCO's work on education for peace and non-violence: building peace through education*, 2008, en ligne: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000160787?posInSet=15&queryId=ac20b5c3-dd9c-4d64-8cdc-cc4d4a45d1ed>

Gouvernement du Québec Projet de loi no 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence*, 2012, en ligne : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C19F.PDF>

Croix-Rouge, *Programmes de prévention de la violence et de la négligence envers les enfants*, en ligne : <http://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/educateurs/prevention-de-la-violence-et-de-la-negligence-envers-les-enfants/programmes-de-prevention-de-la-violence-et-de-la-negligence-envers-les-enfants>

### Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d'actualité**

---

## Position #5 - Libellé

### Aide professionnelle à la petite enfance (2001)

Nous demandons à la ministre de la Famille et de la Petite Enfance et au ministre de l'Éducation du Québec d'investir des sommes supplémentaires et d'intégrer dans leurs projets d'aide à la petite enfance une approche d'aide à l'enfant vivant des situations de garde difficiles avec un parent, au niveau de la formation des intervenantes et intervenants en garderie et des spécialistes disponibles sur les lieux des services de garde.

### Commentaires généraux

- Modifier « ministre de la Famille et de la Petite Enfance » par « Ministre de la famille »
- Peu de ressources sur le sujet dans les milieux de services de garde. Lorsqu'il y a des ressources, accès sur l'intimidation comme forme de violence
- Considération importante est le manque de garderie, de subventions dans les garderies et d'intervenants dans le milieu de la petite enfance
- Projet en Nouvelle-Écosse sur le signalement des mauvais traitements et la négligence dans les garderies et enquêter sur les allégations
  - Cherche à fournir aux titulaires de permis de garderie, au personnel des garderies et aux fournisseurs de services l'information dont ils ont besoin pour intervenir en cas de mauvais traitements présumés à l'égard d'un enfant ; clarifier les rôles et responsabilités dans des cas de situations difficiles vécus par l'enfant et établir des pratiques normalisées.

### Recherches et sources

#### Doctrine

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, « Signaler les mauvais traitements et la négligence dans les garderies et enquêter sur les allégations : Protocole à l'intention des titulaires d'un permis de garderie, de leur personnel et des fournisseurs de services », 2017, en ligne :

<https://www.ednet.ns.ca/earlyyears/documents/Reporting-Investigating-Abuse-FR.pdf>

La Presse canadienne, « Un signalement d'abus sexuel sur un enfant en garderie toutes les deux semaines », Dans *Radio-Canada*, 2022, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1921368/quebec-garderies-violences-sexuelles-enfants-abus>

Vincent Pichard, « Manque de places en garderie : des parents réclament une aide d'urgence », dans *Radio-Canada*, 2022, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1870163/parents-garderie-enfant-place-travail-centre-petite-enfance>

Ohdio Radio, « De l'éducation sexuelle dans les garderies au Québec », dans *Radio-Canada*, 2022, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/desautels-le-dimanche/segments/reportage/411205/education-sexuelle-dans-garderies-au-quebec-nancy-caouette-rediffusion>

Observatoire des tout-petits, *Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école ? L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des environnements*, Montréal, 2021, en ligne : <https://tout-petits.org/publications/dossiers/favoriser-le-developpement-des-tout-petits/les-facteurs-de-protection-et-de-risque/>

Marie-Ève Clément, Dominic Julien, Sylvie Lévesque et Jasline Flores, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec : Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4e édition de l'enquête*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2018, 150 p., en ligne :

<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-violence-familiale-dans-la-vie-des-enfants-du-quebec-2018-les-attitudes-parentales-et-les-pratiques-familiales.pdf>

### Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d’actualité**

**ET METTRE À JOUR : changer le terme ministre de la Famille et de la Petite Enfance**

### Position #6 - Libellé

#### Aide professionnelle en milieu scolaire (2001)

Nous demandons au ministre de l’Éducation du Québec d’investir des sommes importantes pour augmenter les ressources d’aide professionnelle dans les écoles, lieux où l’enfant victime de violence pourrait y trouver un support significatif et un meilleur équilibre.

#### Commentaires généraux

- Ressources et programmes existent surtout accès sur l’intimidation comme forme de violence.
- Similaire à la position 4 – voir les commentaires

#### Recherches et sources

##### Doctrine

Gouvernement du Québec, Plan de prévention de la violence et de l’intimidation dans les écoles 2023-2028, en ligne : <https://quebec.ca/gouvernement/ministere/education/publications/plan-prevention-violence-intimidation-ecoles-2023-2028>

Le Devoir, Marie-Michèle Sioui, *Des cours obligatoires pour contrer la violence dans les écoles*, 27 octobre 2023, en ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/800843/drainville-impose-cours-obligatoires-contrer-violence-ecoles>

ULAVAL, *Chaire de recherche Bien être à l’école et prévention de la violence 2012-2023*, en ligne : <https://www.violence-ecole.ulaval.ca>

Gouvernement du Québec Projet de loi no 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l’intimidation et la violence*, 2012, en ligne : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type= 5&file=2012C19F.PDF>

### Recommandations (actions – suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d’actualité**

## Position #7 - Libellé

### Personne professionnelle stable (2001)

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec que l'enfant ait droit à une personne professionnelle (lors de procédures judiciaires) avec qui il établit des liens de confiance et qui l'accompagne tout au long des procédures, sans avoir à se promener d'une intervenante ou d'un intervenant à l'autre continuellement.

### Commentaires généraux

- Avancée dans la Représentation des enfants dans les procédures judiciaires
  - Projet de loi 15
    - Loi 15 marque un progrès en faveur de l'intérêt de l'enfant, améliorant les interventions de la DPJ
    - Met l'intérêt de l'enfant en premier plan et La loi améliore les possibilités d'intervention de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), assouplissant les règles de confidentialité pour faciliter le partage d'informations entre intervenants. Elle garantit également l'accès à un avocat pour chaque enfant devant un juge.
  - Représentation des enfants dans les procédures judiciaires
    - Tous les enfants et adolescents ont droit à la représentation par un avocat. Ils sont automatiquement éligibles à l'aide juridique gratuite, sans considération de leur situation financière
- Problème qui ressort le plus : manque d'intervenant dans le système de la DPJ et manque de spécialisation
  - Défis persistants au sein de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), manque de reconnaissance et de soutien pour ses services. La DPJ fait face à des problèmes structurels tels que la pénurie de personnel et la difficulté à assurer la continuité des suivis. Inquiétudes généralisées quant à la capacité de la DPJ à répondre efficacement aux besoins croissants, soulignant le risque d'une crise imminente sans personnel qualifié.

### Recherches et sources

#### Législation

*Loi sur la protection de la jeunesse*, RLRQ, c. P-34.1, art. 78

*Code de procédure civile*, RLRQ, c. C-25.01, art. 90, 160

*Code civil du Québec*, RLRQ, c. C-1991, art. 33, 34

Assemblée nationale du Québec, Projet de loi n 15, *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*, chapitre 11, 2022, en ligne : [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/lois\\_et\\_reglements/LoisAnnuelles/fr/2022/2022C11F.PDF](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2022/2022C11F.PDF)

#### Doctrine

Carrière, Yves B., «Le mode de représentation des enfants par avocat: le modèle québécois se précise» dans Barreau du Québec. Service de la formation permanente, *Développements récents en droit familial* (2003), vol. 194, Cowansville (QC), Yvon Blais, 2003, 1, p. 17 et s.

Le Devoir, « La DPJ connaît ses pires moments », 15 août 2023, en ligne : <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/796222/libre-opinion-la-dpj-connaît-ses-pires-moments?>

Noovo info, « Plus de 170 jeunes de la DPJ sans encadrement en Estrie par manque d'intervenants », 14 juillet 2023, en ligne : <https://www.noovo.info/chronique/plus-de-170-jeunes-de-la-dpj-sans-encadrement-en-estrie-par-manque-d'intervenants.html#:~:text=Analyse%20%7C->

[,Plus%20de%20170%20jeunes%20de%20la%20DPJ%20sans,Estrie%20par%20manque%20d'intervenants&tx=Plus%20de%20170%20enfants%20sous,de%20la%20p%C3%A9nurie%20d'intervenants](#)

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**METTRE À JOUR : spécifier selon les besoins actuels d'intervenants par enfants à la DPJ**

### **Position #8 - Libellé**

#### **Politiques pour contrer la violence familiale (2001)**

Nous demandons au gouvernement du Québec que l'amélioration des conditions de vie de l'enfant et sa protection fasse partie intégrante des politiques mises en place pour contrer la violence familiale.

#### **Commentaires généraux**

- L'amélioration du contexte /développement socio-économique doit être au cœur des stratégies pour contrer la violence familiale – recommandation qu'on retrouve souvent dans le discours communautaire, mais moins au niveau des stratégies législatives et gouvernementales
- Impact sur la santé physique, mentale, éducative, et habitudes de vie des enfants. Recommandations de flexibilité des programmes pour s'adapter au point de vue des enfants. Inclusion des parents avec un soutien à leur rôle parental. Continuité de l'aide essentielle, nécessitant une collaboration entre différentes ressources, de la prévention primaire aux services spécialisés.

#### **Recherches et sources**

Institut national de santé publique du Québec, « Prévenir la violence conjugale », en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale/prevenir-la-violence-conjugale>

Institut national de santé publique du Québec, « Enfants exposés à la violence conjugale », en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale/encadre-1-enfants-exposes-la-violence-conjugale>

Gouvernement du Québec, *Rapport annuel d'activités 2022-2023 de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, en ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/rapports/lapvic/Cahier-LAPVIC\\_22-23.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/rapports/lapvic/Cahier-LAPVIC_22-23.pdf)

Joanie Leclerc, Geneviève Malboeuf, Yanicka Poirier, France Gagnon, « L' action gouvernementale en matière de violence conjugale : entre équité et égalité », Gouvernement du Québec, 2017, en ligne : <https://gepps.ca/wp-content/uploads/action-gouvernementale-en-matiere-de-violence-conjugale.pdf>

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d'actualité**

## Position #9 - Libellé

### Violence : jouets (2001)

Nous demandons au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec et au Gouvernement du Canada de réglementer la fabrication, l'importation et la vente de jouets guerriers, jeux électroniques et autres jeux dont les fins reposent sur des actes de violence, de guerre et de destruction.

### Commentaires généraux

- Modifier « ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec » par « Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie »
- Réglementation canadienne
  - Réglementation fédérale sur les jouets : n'inclus pas de mention sur les jouets qui reposent sur des actes de violence, de guerre et de destruction – Demande toujours d'actualité
- Argument en faveur des jeux de guerre :
  - Les jeux de bataille ne conduisent généralement pas à la violence, et ils sont encouragés dans certains contextes éducatifs ; Les bienfaits incluent le développement physique, la compréhension des règles, la gestion des émotions, et la création de liens d'amitié.
  - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres entités du Mouvement Croix-Rouge/Croissant-Rouge reconnaissent le potentiel éducatif des jeux vidéo.
  - Recommandation de promouvoir la collaboration entre les organismes humanitaires, l'industrie du jeu vidéo et les États pour améliorer l'intégration du droit international humanitaire dans les jeux pour sensibiliser davantage les jeunes et minimiser les risques d'influences négatives
- Argument en défaveur des jeux de guerre :
  - Éviter de donner des jouets de guerre aux enfants pour promouvoir des valeurs de non-violence, sensibiliser les proches à la problématique des jouets de guerre et encourager des alternatives créatives et sans danger, impliquer la communauté dans des actions visant à éliminer les jouets de guerre des étagères des commerces.
  - Limiter le temps d'exposition des enfants aux médias violents pour réduire l'impact des scénarios de violence et éviter de promouvoir des stéréotypes nuisibles; Faire la promotion d'une culture de non-violence et de paix en éduquant les enfants sur des valeurs positives
- Facteur des réseaux sociaux et utilisation de la technologie en augmentation
  - Impacts potentiels de l'utilisation des médias sociaux et des jeux vidéo à contenu violent chez les jeunes. Les résultats d'une étude de l'Institut national de la santé publique du Québec suggèrent une association entre l'usage des médias sociaux chez les jeunes et une augmentation des agressions en ligne, tandis que les conclusions sur les jeux vidéo à contenu violent demeurent moins claires.
  - En raison des mesures de confinement liées à la COVID-19, l'augmentation du temps consacré à ces plateformes expose les jeunes à un plus grand risque de comportements violents en ligne. Les recommandations mettent l'accent sur la limitation du temps d'écran, la préférence pour un contenu de qualité, et la nécessité pour les parents d'encadrer et de sensibiliser leurs enfants aux risques en ligne.

## **Recherches et sources**

### Législation

Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, Règlement sur les jouets*, DORS/2011-17

### Doctrine

Institut national de santé publique du Québec, « Exposition des jeunes à la violence dans les jeux vidéo et les médias sociaux : considérations dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 », en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3012-exposition-jeunes-violence-jeux-video-media-sociaux-covid19>

Naître et grandir, « Jeux de guerre », en ligne : <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/3-5-ans/apprentissage-jeux/jeux-guerre/>

Daniel Paquette, « Batailles, jeux de bataille et jeux de guerre : doit-on tout interdire? », *Défi Jeunesse*, vol. 11, no 2, 2005, p. 22-28.

Jean-René Beauchemin, dans *Quid Justicia*, « Call of Duty « Legal Warfare » : le jeu vidéo comme outil de diffusion et d'apprentissage du droit international humanitaire – Partie 1 », 2023.

## **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**METTRE À JOUR : terme changé et mettre l'accent sur le contenu technologique**

## **Position #10 - Libellé**

### **Structure judiciaire adaptée (2001)**

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec de prévoir une structure judiciaire immédiate plus souple afin de protéger l'intégrité morale et l'équilibre psychologique du jeune enfant victime de violence familiale et de voir à ce que le dossier suive l'enfant partout.

### **Commentaires généraux**

- La position rejoint les commentaires mis à la position 1, 7 et 8.
- Avancées sur le sujet :
  - Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants, Comité permanent de la condition féminine au sujet du projet de loi C-205, Loi modifiant le Code criminel, législation sur la violence conjugale et familiale et l'autorité parentale.

## **Recherches et sources**

### Doctrine

Julie Cailliau, « Commissaire au bien-être et aux droits des enfants, un rôle à préciser », Dans *Le Devoir*, en ligne : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/806745/idees-commissaire-bien-etre-droits-enfants-role-preciser>

Institut national de santé publique du Québec, « Prévenir la violence conjugale », en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale/prevenir-la-violence-conjugale>

---

Gouvernement du Québec, *Rapport annuel d'activités 2022-2023 de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, en ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/rapports/lapvic/Cahier-LAPVIC\\_22-23.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/justice/publications-adm/rapports/lapvic/Cahier-LAPVIC_22-23.pdf)

### **Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER - GAIN**

### **Position #11 - Libellé**

#### **La violence chez les jeunes: campagne de sensibilisation (2012)**

Nous demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre en place une campagne massive de sensibilisation et de reconnaissance des différentes formes de violence auxquelles les jeunes peuvent être confrontés en proposant des outils visant à développer chez les jeunes un sentiment de sécurité et des attitudes respectueuses.

#### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet :
  - Programmes gouvernementaux pour réduire la violence chez les jeunes
    - Le gouvernement du Canada, à travers la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC), investit 1,5 million sur programme d'intervention axé sur l'acquisition de compétences, des programmes éducatifs favorisant des activités non violentes et l'implication communautaire. Le projet inclut également des programmes de soutien pour les familles et une campagne de sensibilisation contre la violence à Montréal-Nord.
    - Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 par le ministère de l'Éducation du Québec
  - Programmes accès sur la sensibilisation de la violence dans les réseaux sociaux
- Beaucoup de besoins encore présents

#### **Recherches et sources**

##### Doctrine

Gouvernement du Canada, « Nouveau programme pour réduire la violence : le gouvernement du Canada appuie les jeunes de Montréal-Nord », 2022, en ligne : <https://canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2022/02/nouveau-programme-pour-reduire-la-violence-le-gouvernement-du-canada-appuie-les-jeunes-de-montreal-nord.html>

Simon Deschamps, Dans *Radio-Canada*, « Gangs de rue : la campagne de sensibilisation auprès des jeunes sera de retour », 2024, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2049117/video-securite-jeune-criminalite-manitoba>

Gouvernement du Québec, « Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 », en ligne : <https://quebec.ca/gouvernement/ministere/education/publications/plan-prevention-violence-intimidation-ecoles-2023-2028>

---

Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec : Les attitudes parentales et les pratiques familiales*, 2018, en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-violence-familiale-dans-la-vie-des-enfants-du-quebec-2018-les-attitudes-parentales-et-les-pratiques-familiales.pdf>

Hugo Pilon-Larose, « Isabelle Charest resserre les mailles du filet », 06.02.2024, *La Presse*, en ligne : [https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-02-06/abus-dans-le-sport-scolaire-et-amateur/isabelle-charest-resserre-les-mailles-du-filet.php?utm\\_campaign=internal+share&utm\\_content=email&utm\\_medium=referral&utm\\_source=lpp&redirectedFrom=https%253A%252F%252Fplus.lapresse.ca%252Fscreens%252F432c5823-30ee-4bc0-9c36-382661aa6a00\\_7C\\_0.html%253Futm\\_campaign%253Dinternal%252520share%2526utm\\_content%253Demail%2526utm\\_medium%253Dreferral%2526utm\\_source%253Dlpp](https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-02-06/abus-dans-le-sport-scolaire-et-amateur/isabelle-charest-resserre-les-mailles-du-filet.php?utm_campaign=internal+share&utm_content=email&utm_medium=referral&utm_source=lpp&redirectedFrom=https%253A%252F%252Fplus.lapresse.ca%252Fscreens%252F432c5823-30ee-4bc0-9c36-382661aa6a00_7C_0.html%253Futm_campaign%253Dinternal%252520share%2526utm_content%253Demail%2526utm_medium%253Dreferral%2526utm_source%253Dlpp)

**Recommandations (actions – suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**METTRE À JOUR : Plusieurs gains au fil des années mais sujet toujours d’actualité.**

**Possibilité d’actualiser avec un accent sur les réseaux sociaux ou préciser les formes de violences**

## *VOLET 6 : PROGRAMME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION*

### **Position #1 - Libellé**

#### **Semaine pour le respect de la personne (1984)**

Nous demandons que le ministère de l'Éducation intègre annuellement aux cours de catéchèse, de morale et /ou de sexualité, une semaine consacrée au respect de la personne luttant ainsi directement contre la violence et la pornographie. Que cette semaine de sensibilisation soit étendue à toute la population de la province.

#### **Commentaires généraux**

- Terme changé : Cours de « catéchèse, de morale et /ou de sexualité » devenu cours de « Culture et citoyenneté québécois »
  - Réforme 2022-2023, implantation obligatoire pour l'année scolaire 2024-2025
  - Thèmes abordés dans le cours : participation citoyenne et la démocratie, éducation juridique, écocitoyenneté, éducation à la sexualité, développement de soi et des relations interpersonnelles, éthique, citoyenneté numérique et culture des sociétés.
- Avancées sur le sujet :
  - Éducation à la sexualité dans le milieu primaire et secondaire
    - Informations sur violences sexuelles et informations sur la représentation de la sexualité dans l'espace public et pornographie comme forme de violence et commercialisation de la sexualité
  - Semaine de sensibilisation sur les violences sexuelles et respect de la personne
    - Semaine et Journée nationales de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs
      - Dans le cadre du plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs
      - Recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs
  - Semaine de prévention des violences à caractère sexuel du Bureau du respect de la personne
  - Législation et étendue de la responsabilité des établissements scolaires sur l'éducation sexuelle
    - La Loi sur l'instruction publique accorde aux établissements scolaires et à ses différents intervenants des pouvoirs généraux leur permettant d'assurer une saine gestion de leur environnement. Ils doivent ainsi offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence
    - Mission des établissements scolaires de veiller à l'instauration d'un milieu de vie saine et sécuritaire, adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence, incluant des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée.

---

## Recherches et sources

### Législation

*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, 2022, RLRQ, c. P-22.1

*Loi sur l'instruction publique*, 1988, RLRQ c. I-13.3

### Doctrine

Josiane Landry, Jean-Sébastien Sauvé, « L'éducation des enfants : une concurrence de droits et devoirs entre les établissements scolaires et les titulaires de l'autorité parentale ? », 2019, 78: *R du B* 81, en ligne : <https://edocrine.caij.qc.ca/revue-du-barreau/78/1352882761>

Hugo Pilon-Larose, « Québec abolit le cours d'éthique et culture religieuse », Dans *La presse*, 2020, En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2020-01-10/quebec-abolit-le-cours-d-ethique-et-culture-religieuse>

Miriam Pomerleau, « L'IA propulse la pornographie juvénile et normalise la pédocriminalité », Dans *La presse*, 2023, en ligne : <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-07-17/journee-mondiale-de-la-justice-internationale/l-ia-propulse-la-pornographie-juvenile-et-normalise-la-pedocriminalite.php>

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, « Programme d'études Culture et citoyenneté québécoise », 2024, en ligne : <https://education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/references/refonte-programme-ethique-culture-religieuse>

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, « Culture et citoyenneté québécoise », 2024, en ligne : [https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=5412&cHash=e935d850e87311a8c05cc40942e48d44](https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx_news_pi1%5Bnews%5D=5412&cHash=e935d850e87311a8c05cc40942e48d44)

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, « L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation », 2003, en ligne : [https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=1653&cHash=e3dce96a3bbde41c30b3b5c8afe44f80](https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx_news_pi1%5Bnews%5D=1653&cHash=e3dce96a3bbde41c30b3b5c8afe44f80)

Gouvernement du Québec, « Semaine et Journée nationales de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs », 2023, en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/semaine-et-journee-nationales-de-la-lutte-contre-l'exploitation-sexuelle-des-mineurs-46019>

FAÉCUM, « Semaine de prévention des violences à caractère sexuel », 2023, en ligne : <https://www.faecum.qc.ca/nouvelles/activites/semaine-de-prevention-des-violences-a-caractere-sexuel-1>

## Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : caduc – cours de catéchèse, morale ou sexualité n'existe plus**

**OU**

**METTRE À JOUR : Définir clairement le but de la semaine, respect des droits de la personne accés sur les violences sexuelles et/ou contre la pornographie ? Droit de la personne: le bon terme ?**

## Position #2 - Libellé

### **Campagne de sensibilisation sur les agressions à caractère sexuel (1987)**

Nous demandons que le ministère de la Justice du Québec fasse une campagne de sensibilisation au phénomène du viol et des autres agressions à caractère sexuel, à ses mythes, à ses réalités et à ses préjugés. Cette campagne devrait rejoindre le public en général via la télévision, des films et des brochures.

#### **Commentaires généraux**

- Avancées législatives et gouvernementales
  - Programmes prévention agressions sexuelles
    - Stratégie gouvernementale inclut approche de santé publique, changements sociaux, y compris des politiques favorables aux familles, à l'éducation, et à l'emploi des femmes, réponses aux victimes, formation des professionnels, notamment dans le domaine judiciaire et psychosocial et favoriser la reconnaissance et le soutien aux victimes d'agression sexuelle.
    - Approches axées sur l'éducation à la sexualité, la réduction de la vulnérabilité et la création de milieux de vie sécuritaire
    - Recommandations : Renforcer les programmes de prévention en intégrant des approches intégrées et multifactorielles, étendre l'éducation à la sexualité de manière précoce et harmonisée tout au long du parcours académique, et promouvoir des milieux de vie sécuritaires par des initiatives ciblées, notamment dans les institutions d'enseignement et les milieux de travail. Évaluer l'efficacité des programmes existants et considérer des approches plus inclusives au niveau communautaire pour lutter contre les agressions sexuelles.
- Sensibilisation des agressions sexuelles dans les médias
  - La diffusion d'informations exactes sur les agressions sexuelles est souhaitable, étant donné que la plupart des gens s'informent à partir des médias.
  - Recommandations :
    - Privilégier une information objective, éviter la propagation de préjugés infondés.
    - Éviter la diffusion d'informations non objectives et dramatiques, sauf si nécessaire à la compréhension des faits, pour ne pas dissuader les victimes de dénoncer par crainte d'identification.
    - Informer sur les recommandations de professionnels et experts en matière d'agressions sexuelles.

#### **Recherches et sources**

##### Doctrine

Elizabeth Corte, Julie Desrosiers, « Rebâtir la confiance — Synthèse Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale » dans Barreau du Québec, Service de la formation continue, Développements récents en droit criminel (2022), vol 516, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2022, en ligne : <https://edocrtrine.caij.qc.ca/developpements-recents/516/c-96ddd2b8-351d-4447-b32e-04c11b4eabe6>

Conseil du statut de la femme, Les personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale face au système de justice pénale : état de situation, 2020, en ligne : [https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etu\\_violence\\_justice\\_20201007\\_vweb.pdf](https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etu_violence_justice_20201007_vweb.pdf)

---

Institut national de santé publique du Québec, « Prévention de l'agression sexuelle », en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/prevention-de-l-agression-sexuelle>

Institut national de santé publique du Québec, « Traiter des agressions sexuelles dans les médias », en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/medias/traiter-des-agressions-sexuelles-dans-les-medias>

RQ Calacs, « Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes: les Calacs lancent une campagne sur le consentement », 2022, en ligne : <https://rqcalacs.qc.ca/journee-daction-contre-la-violence-sexuelle-faite-aux-femmes-les-calacs-lancent-une-campagne-sur-le-consentement/>

Annabelle Caillou, « Un nouveau regard médiatique sur les violences sexuelles », dans *Le Devoir*, 2022, en ligne : <https://www.ledevoir.com/culture/medias/764317/medias-moiaussi-un-nouveau-regard-mediatique-sur-les-violences-sexuelles>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

#### **METTRE À JOUR :**

**Changer les termes « via la télévision, des films et des brochures » pour « dans les médias ».**

### **Position #3 - Libellé**

#### **Publicité contre la violence conjugale (1988)**

Nous demandons aux instances concernées que les messages publicitaires contre la violence soient maintenus afin d'entraîner un véritable changement de mentalités.

#### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet
  - Campagne de sensibilisation contre la violence conjugale 2023 : « Le contrôle, c'est de la violence conjugale. Pour que ça arrête, on doit tous intervenir. »
  - Contre la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance : adoption de la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027, en réponse au rapport *Rebâtir la confiance*, en plus d'assurer le renouvellement de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* et la mise en œuvre d'actions complémentaires en matière de violence conjugale :
    - Axe de prévention, sensibilisation et dépistage avec des investissements de plus de 86 M\$. Soutien aux initiatives éducatives.
    - Axe d'intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle. Investissements de plus de 370,5 M\$ pour maisons d'aide, soutien aux victimes, et amélioration du système judiciaire et des pratiques policières.
    - Axe de développement des connaissances et de la formation avec des investissements de 5 M\$. Cohérence de la formation des intervenants et production de portraits statistiques de la situation.

## Recherches et sources

### Doctrine

Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec, *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance : Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027*, 2022, en ligne : <https://biblio.co-savoir.ca/cgi-bin/koha/opac-detail.pl?biblionumber=228690>

Secrétariat à la condition féminine, « Campagne publicitaire sur la violence conjugale - Le contrôle, c'est de la violence conjugale. Pour que ça arrête, on doit tous intervenir », 2023, en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/campagne-publicitaire-sur-la-violence-conjugale-le-controle-cest-de-la-violence-conjugale-pour-que-ca-arrete-on-doit-tous-intervenir-45398>

### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d'actualité**

## Position #4 - Libellé

### Semaine antiviolence (1988)

Nous demandons au ministre de l'Éducation et aux commissions scolaires d'inscrire dans la planification générale annuelle une semaine antiviolence. Le ministère de l'Éducation fournira les documents de travail nécessaires pour cette action préventive.

### Commentaires généraux

- Terme changé : « l'Éducation et aux commissions scolaires » devenu « Ministère de l'Éducation »
- Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école
  - A lieu annuellement, au primaire et au secondaire, autour de la première semaine d'octobre pour coïncider avec la Journée internationale de la non-violence proclamée par l'Organisation des Nations Unies, qui se tient toujours le 2 octobre.
- Similaire aux positions *Mesures de support contre la violence en milieu scolaire (1994)* – Voir commentaires
- Accès sur violence et intimidations dans les écoles et non sur la non-violence en général
  - Recommandations UNESCO rapport – La prévention de la violence par l'éducation
    - Analyser les phénomènes de violence, manifestations à l'école, facteurs contribuant, contributions disciplinaires, et l'importance de la prévention.
  - Programmes de prévention de la violence et de la négligence envers les enfants
    - Ressources de la Croix-Rouge sur le sujet
  - Méthode pédagogique de non-violence à mettre de l'avant

## **Recherches et sources**

### Doctrine

Gouvernement du Québec, « Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école - La bienveillance de tous pour des relations interpersonnelles harmonieuses à l'école » 2017, en ligne : <https://quebec.ca/nouvelles/actualites/details/semaine-contre-lintimidation-et-la-violence-a-lecole-la-bienveillance-de-tous-pour-des-relations-interpersonnelles-harmonieuses-a-lecole>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### **Position #5 - Libellé**

#### **Violence conjugale : sensibilisation des intervenants (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, de continuer, prioritairement, à sensibiliser et à former le personnel du réseau de la santé et des services sociaux et celui du secteur judiciaire sur la problématique de la violence conjugale.

#### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet
  - Contre la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance : Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027
    - Axe d'intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle. Investissements de plus de 370,5 M\$ pour maisons d'aide, soutien aux victimes, et amélioration du système judiciaire et des pratiques policières.
  - *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*
    - Formation des juges
    - Accompagnement des personnes victimes implique des intervenants spécialisés et dédiés et à ce que la spécialisation de ceux-ci soit assurée par une formation continue.
  - Rapport de la chambre des communes sur la violence conjugale
    - Recommandations inclut la sensibilisation et formations de tous les intervenants en lien avec l'aide à la violence conjugale
- Recommandations toujours d'actualité en matière de violence conjugale
  - Formation du personnel de santé aiderait à détecter les victimes de violence conjugale
  - Formation des intervenants en la matière permettrait d'augmenter le dévoilement et l'identification des situations de violence conjugale
  - Un rapport de l'INSPQ que les professionnels de la santé pouvaient éprouver des difficultés et se sentir impuissants lorsqu'il s'agissait de dépister la violence conjugale. Ces obstacles résultent souvent d'un manque de connaissances et de la crainte d'aborder le sujet de manière à ne pas offenser la personne présumée victime.

---

## Recherches et sources

### Législation

*Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*, 2021, T-15.2

### Doctrine

David Fraser, « « Loi de Keira » Les juges suivront une formation sur la violence familiale », Dans *La Presse*, 2023, en ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-04-19/loi-de-keira/les-juges-suivront-une-formation-sur-la-violence-familiale.php>

Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec, *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance : Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027*, 2022, en ligne : <https://biblio.co-savoir.ca/cgi-bin/koha/opac-detail.pl?biblionumber=228690>

Chambre des communes, Rapport du Comité permanent de la condition féminine, « Vers un Canada sans violence : Combattre et éliminer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale », 2022, en ligne : <https://www.ourcommons.ca/documentviewer/fr/44-1/FEWO/rapport-4/page-42#4>

Secrétariat à la condition féminine, « Campagne publicitaire sur la violence conjugale - Le contrôle, c'est de la violence conjugale. Pour que ça arrête, on doit tous intervenir », 2023, en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/campagne-publicitaire-sur-la-violence-conjugale-le-controle-cest-de-la-violence-conjugale-pour-que-ca-arrete-on-doit-tous-intervenir-45398>

Institut national de santé publique du Québec, « Interventions préventives », 2016, en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/interventions-preventives>

Institut national de santé publique du Québec, « Violence conjugale : sensibiliser et informer les intervenants pour prévenir », 2018, en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/es/node/11569>

Julia Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard dir., *Rapport québécois sur la violence et la santé*, Institut national de santé publique du Québec, 2018, en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante>

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, « Violence conjugale : La comprendre pour mieux intervenir », en ligne : <https://www.oiiq.org/violence-conjugale-la-comprendre-pour-mieux-intervenir>

Regroupement des maisons pour femmes victimes en violence conjugale, « Campagnes de sensibilisation », en ligne : <https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d'actualité**

---

## Position #6 - Libellé

### Violence conjugale : sensibilisation de la population (1993)

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, de poursuivre la sensibilisation de l'ensemble de la population pour atteindre le «point de tolérance zéro».

#### Commentaires généraux

- Initiatives existent, mais besoin encore important à ce sujet
  - Augmentation des cas de violence conjugale auprès des jeunes et des femmes ; Campagnes de sensibilisations auprès de la population nécessaire comme mesure de prévention
  - Sphère relationnelle, sociale et communautaire sont des facteurs importants de la violence conjugale, qui n'est pas seulement un enjeu individuel ; importance de sensibiliser la population

#### Recherches et sources

##### Doctrine

Radio-Canada, « La SQ lance une campagne de sensibilisation à la violence entre partenaires intimes », 2022, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1937376/barrage-conjugale-education-sq>

Magalie Masson, « Prévention de la violence conjugale : les jeunes à sensibiliser », Dans *Radio-Canada*, 2023, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2030960/spvq-operation-nationale-jeunes-femmes>

Regroupement des maisons pour femmes victimes en violence conjugale, « Campagnes de sensibilisation », en ligne : <https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/>

Solveig Le Laurain et al., « Les représentations sociales associées à la violence conjugale : de la psychologisation à la légitimation des violences », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol. 119-120, no. 3-4, 2018, p. 211-233

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d'actualité**

## Position #7 - Libellé

### Cours d'autodéfense (1994)

Nous demandons que les commissions scolaires et le ministre de l'Éducation intègrent des cours d'autodéfense dans la formation des filles au primaire et au secondaire.

#### Commentaires généraux

- Avancées sur le sujet
  - Cours d'autodéfense offert aux élèves du Témiscamingue
    - Plusieurs organismes se sont unis pour offrir le programme : le Centre d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (CALACS), le Groupe Image, la Maison Équinoxe, le Centre de services scolaire Lac-Témiscamingue et le Carrefour jeunesse emploi entre autres.

- 
- Demandes de la société civile pour des cours d'autodéfense considérant les enjeux de violences physiques et sexuelles chez les jeunes

### **Recherches et sources**

#### Doctrine

Annie-Claude Luneau, « Des cours d'autodéfense offerts aux élèves du Témiscamingue », Dans *Radio-Canada*, 2022, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1881570/entrainement-defense-jeunes-agressions>

Lisa Marie Noël, « Devrait-on donner des cours d'autodéfense aux enfants ? », Dans *La Presse*, 2015, en ligne : [https://plus.lapresse.ca/screens/953d5878-49fb-4547-a985-4a412b877b8f%7C\\_0.html](https://plus.lapresse.ca/screens/953d5878-49fb-4547-a985-4a412b877b8f%7C_0.html)

Assemblée nationale du Québec, « Pétition : Mise en place de cours d'autodéfense et de combat pour toutes les jeunes filles du primaire et du secondaire », en ligne : <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-6635/index.html>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d'actualité**

### **Position #8 - Libellé**

#### **Violence faite aux femmes : écoles (1994)**

Nous demandons qu'on instaure dans toutes les écoles du Québec un volet obligatoire de promotion des rapports égalitaires entre les sexes, ainsi que de prévention de la violence et ce, dès le primaire.

#### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet
  - Protecteur national de l'élève
    - Responsable du mécanisme de traitement des plaintes et des signalements dans le réseau scolaire québécois
    - Équipe de protecteurs régionaux indépendants des écoles, des centres de services scolaires et des commissions scolaires
  - Cours de *Culture et citoyenneté québécoise*
    - Respect des droits de la personne et genre abordés
  - Plan provincial pour lutter contre la violence et l'intimidation dans les écoles
    - Cours et formations offertes aux élèves et au personnel enseignant
    - À venir : Sept heures de cours au primaire et au secondaire seront ajoutées chaque année pour parler de la prévention à la violence
    - Développement de contenus obligatoires sur la question de la violence et de l'intimidation afin de développer les compétences sociales et émotionnelles des élèves
- Similaire à la position 15 – voir les commentaires

---

## Recherches et sources

### Législation

*Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, LQ 2012, c 19

*Loi sur le protecteur national de l'élève*, p-32.01

### Doctrine

Marie-Michèle Sioui, « Des cours obligatoires pour contrer la violence dans les écoles », dans *Le Devoir*, 2023, en ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/800843/drainville-impose-cours-obligatoires-contrer-violence-ecoles#:~:text=%C3%80%20compter%20de%20la%20prochaine,de%20violence%20et%20d'intimidation>

Assemblée Nationale du Québec, *Projet de loi n° 56, Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, en ligne : <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-56-39-2.html?appelant=MC>

Flavie Villeneuve, « Le ministre Drainville présente son plan pour combattre la violence dans les écoles », dans *Radio-Canada*, 2023, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2021786/drainville-lutte-intimidation-ecole>

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, « Culture et citoyenneté québécoise », 2024, en ligne : [https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=5412&cHash=e935d850e87311a8c05cc40942e48d44](https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx_news_pi1%5Bnews%5D=5412&cHash=e935d850e87311a8c05cc40942e48d44)

Louise Leduc, « Le nouveau protecteur de l'élève s'étonne du nombre de plaintes », dans *La Presse*, en ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2024-01-22/violence-sexuelle-a-l-ecole/le-nouveau-protecteur-de-l-eleve-s-etonne-du-nombre-de-plaintes.php>

## Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

## Position #9 - Libellé

### **Violence faite aux femmes : formation des enseignants et enseignantes (1994)**

Nous demandons au ministre de l'Éducation de modifier la formation universitaire des enseignants et enseignantes et la formation collégiale des futurs éducateurs et éducatrices en garderie, en instaurant un cours de trente (30) heures pour les rendre aptes à éduquer les enfants sur les questions des rapports hommes femmes et sur le phénomène de la violence.

### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet
  - Plan provincial pour lutter contre la violence et l'intimidation dans les écoles
    - Cours et formations offertes aux élèves et au personnel enseignant
    - Recommandations : Problèmes avec le niveau de formation des enseignants face à certaines situations pouvant créer des réactions violentes de la part des élèves, conditions d'insertion professionnelle et précarité dans l'exercice des jeunes enseignants

- Prévention des violences sexuelles en enseignement supérieur

## **Recherches et sources**

### Législation

*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, LQ 2017, c 32

### Doctrine

Flavie Villeneuve, « Le ministre Drainville présente son plan pour combattre la violence dans les écoles », dans *Radio-Canada*, 2023, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2021786/drainville-lutte-intimidation-ecole>

UNESCO, *Lutte contre la violence de genre en milieu scolaire: orientations mondiales*, 2017, en ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247236>

Institut national de santé publique du Québec, « Ampleur des comportements d'agression et de victimisation en milieu scolaire québécois », en ligne :

<https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-en-milieu-scolaire-et-les-defis-de-l-education-la-socialisation/ampleur-des-comportements-d-agression-et-de-victimisation-en-milieu-scolaire-quebecois>

Secrétariat à la condition féminine, *Balises gouvernementales : Formations sur la violence sexuelle et la violence conjugale et familiale*, 2023, en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/BAL-balises-gouvernementales-violences-dec2022-SCF.pdf>

Institut de coopération pour l'éducation des adultes, « Contrer les violences sexuelles en enseignement supérieur », 2017, en ligne : <https://icea.qc.ca/fr/actualites/contrer-les-violences-sexuelles-en-enseignement-sup%C3%A9rieur>

## **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d'actualité**

## **Position #10 - Libellé**

### **Violence faite aux femmes : formation des juges et avocats (1994)**

Nous demandons au Conseil de la magistrature et au Barreau l'obligation pour leurs membres de suivre une formation sur la condition féminine et sur la violence familiale.

### **Commentaires généraux**

- Avancées législatives
  - *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*
    - Formation des juges
    - Accompagnement des personnes victimes implique des intervenants spécialisés et dédiés et à ce que la spécialisation de ceux-ci soit assurée par une formation continue.
  - *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime)*

- Modification de la *Loi sur les juges* pour prévoir la tenue de colloques sur des questions liées à la violence entre partenaires intimes et au contrôle coercitif dans les relations entre partenaires intimes et les relations familiales en vue de la formation continue des juges
- Formation de base pour les avocats pratiquant devant le tribunal spécialisé en matière de violence conjugale et violence sexuelle
  - Acquisition, tant pour les avocats de la poursuite que ceux de la défense, de connaissances de base sur les enjeux liés à la violence sexuelle et la violence conjugale
- Formations générales
  - Offertes par Juripop, incluent dans les formations du Barreau, mais ne sont pas obligatoires pour tous les juristes

### Recherches et sources

#### Législation

*Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*, 2021, T-15.2

*Projet pilote établissant un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*, 2022, T-15.2, r. 1

*Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime)*, L.C. 2023, ch. 7

#### Doctrine

Barreau du Québec, « Une nouvelle formation obligatoire pour les avocats exerçant devant le tribunal spécialisé », 2023, en ligne : <https://www.barreau.qc.ca/fr/nouvelle/avis-aux-membres/nouvelle-formation-obligatoire-avocats-tribunal-specialise/#:~:text=Offerte%20depuis%20le%2031%20mars,d%C3%A9ontologie%20ou%20en%20pratique%20professionnelle>

David Fraser, « « Loi de Keira » Les juges suivront une formation sur la violence familiale », Dans *La Presse*, 2023, en ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-04-19/loi-de-keira/les-juges-suivront-une-formation-sur-la-violence-familiale.php>

Stéphanie Marin, « Des avocats outillés pour mieux protéger les victimes de violence conjugale », dans *Le Devoir*, 2022, en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/justice/768353/justice-des-avocats-outilles-pour-mieux-protoger-les-victimes-de-violence-conjugale>

Juripop, « Violences conjugales et sexuelles – Formations gratuites », en ligne : <https://juripop.org/formations/>

Institut de coopération pour l'éducation des adultes, « La formation continue pour contrer les violences faites aux femmes », 2017, en ligne : <https://icea.qc.ca/fr/actualites/la-formation-continue-pour-contrer-les-violences-faites-aux-femmes-0>

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, « Améliorer la pratique judiciaire pour accroître la sécurité des femmes victimes de violence conjugale », 2021, en ligne : <https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/ameliorer-la-pratique-judiciaire-pour-accroitre-la-securite-des-femmes-victimes-de-violence-conjugale/>

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, *Pour une justice adaptée en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale : Mémoire présenté à la Commission des institutions dans le cadre*

---

*les consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 92, 2021, en ligne : <https://maisons-femmes.qc.ca/memoires-et-avis/pl-92-pour-une-justice-adaptee-en-matiere-dagression-sexuelle-et-de-violence-conjugale/>*

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d’actualité**

### **Position #11 - Libellé**

#### **Violence faite aux femmes : formation des prêtres et agents (es) pastorale (1994)**

Nous demandons à l’Assemblée des Évêques du Québec d’inscrire à l’intérieur de la formation des étudiants à la prêtrise et des agents de pastorale, un cours sur la connaissance de la problématique de la condition féminine, de rapports égalitaires homme-femme et sur la prévention de la violence.

#### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet
  - Droits des femmes et réseaux évêques catholiques du Québec
    - Partenaires du conseil Église et Société, sensibilisation des milieux ecclésiaux aux droits des femmes
    - Initiatives telles que les formations "Violence en héritage?" visent à contrer la violence conjugale
    - Contribution au développement d'une pastorale reconnaissant l'égalité des femmes et étant plus sensible à leurs réalités.
    - Implication dans des groupes communautaires et mouvements sociaux, dont le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII).
  - Réseau des répondantes à la condition des femmes
    - Groupe de femmes mandatées par leur évêque et partenaire du *conseil Église et Société de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec*
      - Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Église catholique ainsi que le développement de la coresponsabilité à l'intérieur des structures sociales et ecclésiales
    - Secteur conditions des femmes – Église catholique du Québec

#### **Recherches et sources**

##### Doctrine

Assemblée des évêques catholiques du Québec, « Saluons l'engagement des femmes dans l'Église au Québec », 2022, en ligne : <https://evequescatholiques.quebec/fr/news-item/saluons-l-engagement-des-femmes-dans-l-eglise-au-quebec>

Église catholique de Québec, « Condition des femmes », en ligne : <https://www.ecdq.org/pastorale/solidarite/condition-des-femmes/>

---

## Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### Position #12 - Libellé

#### Violence familiale : formation des médecins (1995)

Nous demandons :

- a) que les médecins reçoivent une formation d’appoint sur le phénomène de la violence et principalement sur l’accueil, le dépistage et la référence des personnes violentées.
- b) que les médecins, dans le cadre de leur formation académique, reçoivent une formation sur le processus de la violence conjugale et sur l’intervention qui s’y rattache.

#### Commentaires généraux

- Avancées sur le sujet
  - Formation *Violence conjugale, parlons-en! Quel est mon rôle à titre de médecin?* offerte par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec – non obligatoire
  - Impact des formations importantes pour le dépistage, sensibilisation et savoir orienter les victimes
  - Importance de la spécialisation des médecins et leur rôle dans les tribunaux spécialisé en violence conjugale
  - Comité *Rebâtir la confiance* recommande le lancement d’un projet pilote de centre de services intégrés pour les victimes d’agressions sexuelles et de violence conjugale, qui réunit des intervenant.e.s psychosociaux, des médecins et des infirmiers et infirmières, des policiers et policières, des procureur.e.s et des avocat.e.s

#### Recherches et sources

##### Doctrine

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, « Violence conjugale, parlons-en! Quel est mon rôle à titre de médecin? », en ligne : <https://caducee.fmoq.org/cours/repertoire/descriptionPubliqueCours.zul?sigle=80486>

Elizabeth Corte et Julie Desrosiers, « Rebâtir la confiance — Synthèse Rapport du comité d’experts sur l’accompagnement des victimes d’agressions sexuelles et de violence conjugale » dans *Barreau du Québec, Service de la formation continue, Développements récents en droit criminel* (2022), vol 516, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2022, 3

Marie Launey-Mouchel, « Effet de la formation médicale continue sur le thème des violences conjugales auprès des médecins généralistes en Normandie : impact, évolution des freins et du rôle et identification d’une formation idéale » Dans *Médecine humaine et pathologie*, 2022, en ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04043029v1/document>

Giroux, Jocelyn, « Le programme d’accompagnement Justice et Santé mentale de la Cour municipale de Montréal – Une justice novatrice et audacieuse », dans *Barreau du Québec, Service de la formation continue, Le programme d’accompagnement Justice et Santé mentale de la Cour municipale de Montréal – Une justice novatrice et audacieuse*, vol 359, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2013

## **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d’actualité**

### **Position #13 - Libellé**

#### **Campagne de sensibilisation auprès des instances judiciaires (2001)**

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec d’initier une importante campagne de sensibilisation auprès des juges, des procureures et procureurs, des avocates et avocats ou autres intervenantes et intervenants, pour les conscientiser aux besoins réels que vit l’enfant en bas âge confronté au problème de la violence, pour approfondir toutes les conséquences de la violence familiale sur les enfants et pour développer de nouvelles stratégies afin d’améliorer le système judiciaire actuel.

#### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet
  - *Loi visant la création d’un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*
    - Formation des juges
    - Accompagnement des personnes victimes implique des intervenants spécialisés et dédiés et à ce que la spécialisation de ceux-ci soit assurée par une formation continue.
  - *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime)*
    - Modification de la *Loi sur les juges* pour prévoir la tenue de colloques sur des questions liées à la violence entre partenaires intimes et au contrôle coercitif dans les relations entre partenaires intimes et les relations familiales en vue de la formation continue des juges
  - Formation de base pour les avocats pratiquant devant le tribunal spécialisé en matière de violence conjugale et violence sexuelle
  - Formations générales
    - Offertes par Juripop, incluent dans les formations du Barreau, mais ne sont pas obligatoires pour tous les juristes
- Recommandations :
  - Importance d’une approche qui inclut les enfants pour une atténuation des torts causés aux enfants en raison de la violence faite aux femmes
  - Modèle de protection des enfants en contexte de violence conjugale
    - Assurer la sécurité et le développement de l’enfant, à favoriser sa participation, travailler en alliance avec le parent victime et responsabiliser le parent violent
- Similaires à la proposition 10 – Voir les commentaires

#### **Recherches et sources**

##### Législation

*Loi visant la création d’un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, 2021, T-15.2*

*Projet pilote établissant un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, 2022, T-15.2, r. 1*

---

*Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime), L.C. 2023, ch. 7*

### Doctrine

Isabelle Côté, Simon Lapierre, Alexandra Vincent et Marie-Noëlle Maurice, « Le modèle pevc : Renouveler les pratiques en protection de la jeunesse afin d'assurer la sécurité des enfants vivant dans un contexte de violence conjugale », *Revue canadienne de service social*, 2023, 40(2), 137–155, en ligne : <https://doi.org/10.7202/1108990ar>

Barreau du Québec, « Une nouvelle formation obligatoire pour les avocats exerçant devant le tribunal spécialisé », 2023, en ligne : <https://www.barreau.qc.ca/fr/nouvelle/avis-aux-membres/nouvelle-formation-obligatoire-avocats-tribunal-specialise/#:~:text=Offerte%20depuis%20le%2031%20mars,d%C3%A9ontologie%20ou%20en%20pratique%20professionnelle>

Institut de coopération pour l'éducation des adultes, « La formation continue pour contrer les violences faites aux femmes », 2017, en ligne : <https://icea.qc.ca/fr/actualites/la-formation-continue-pour-contrer-les-violences-faites-aux-femmes-0>

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, « Améliorer la pratique judiciaire pour accroître la sécurité des femmes victimes de violence conjugale », 2021, en ligne : <https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/ameliorer-la-pratique-judiciaire-pour-accroitre-la-securite-des-femmes-victimes-de-violence-conjugale/>

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, *Pour une justice adaptée en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale : Mémoire présenté à la Commission des institutions dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 92*, 2021, en ligne : <https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/Memoire-PL92-RMFVVC-Tribunal-specialise-violence-conjugale.pdf>

Gouvernement du Canada, « Rapport final du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial spécial chargé d'examiner les politiques et les dispositions législatives concernant la violence conjugale », 2021, en ligne : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/pol/p3.html>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d'actualité**

### **Position #14 - Libellé**

#### **Semaine de la non-violence dans les écoles du Québec (2004)**

Nous demandons au ministre de l'Éducation du Québec que la première semaine de décembre soit décrétée «Semaine de promotion pour la non-violence et la paix» pour toutes les écoles primaires et secondaires

#### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet :
  - Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école
    - Créée en 2012 dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de mobilisation pour lutter contre l'intimidation et la violence à l'école

- Vise à sensibiliser les élèves à l'importance d'adopter des attitudes positives et bienveillantes envers les autres.
- A lieu annuellement, au primaire et au secondaire, autour de la première semaine d'octobre pour coïncider avec la Journée internationale de la non-violence proclamée par l'Organisation des Nations Unies, qui se tient toujours le 2 octobre
- Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028 par le ministère de l'Éducation
- Similaire aux positions *Mesures de support contre la violence en milieu scolaire (1994) et Semaine antiviolence (1988)* – Voir commentaires

## Recherches et sources

### Doctrine

Gouvernement du Québec, Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028, en ligne: <https://quebec.ca/gouvernement/ministere/education/publications/plan-prevention-violence-intimidation-ecoles-2023-2028>

Gouvernement du Québec Projet de loi no 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence*, 2012, en ligne : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2012C19F.PDF>

Gouvernement du Québec, « Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école - La bienveillance de tous pour des relations interpersonnelles harmonieuses à l'école » 2017, en ligne : <https://quebec.ca/nouvelles/actualites/details/semaine-contre-lintimidation-et-la-violence-a-lecole-la-bienveillance-de-tous-pour-des-relations-interpersonnelles-harmonieuses-a-lecole>

## Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

## Position #15 - Libellé

### **La violence chez les jeunes: programme (2010)**

Nous demandons à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et présidente du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel de rendre obligatoire, dans les écoles primaires et secondaires du Québec, un programme qui amènera les élèves à identifier les diverses formes de violence et à développer des comportements sécuritaires et respectueux face aux situations de violence physique, psychologique, verbale, sexuelle et économique.

### **Commentaires généraux**

- Avancée sur le sujet
  - Cours obligatoires pour contrer la violence dans les écoles
    - Pour l'année scolaire 2025, les élèves du Québec suivront des cours obligatoires sur la violence et la santé mentale, et les écoles devront documenter tous les cas de violence et d'intimidation.
  - Cours *Culture et citoyenneté*
    - Réforme 2022-2023, implantation obligatoire pour l'année scolaire 2024-2025

- Thèmes abordés dans le cours : participation citoyenne et la démocratie, éducation juridique, écocitoyenneté, éducation à la sexualité, développement de soi et des relations interpersonnelles, éthique, citoyenneté numérique et culture des sociétés.
- Législation et étendue de la responsabilité des établissements scolaires sur l'éducation sexuelle
  - La *Loi sur l'instruction publique* accorde aux établissements scolaires et à ses différents intervenants des pouvoirs généraux leur permettant d'assurer une saine gestion de leur environnement. Ils doivent ainsi offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence
- Loi sur le protecteur national de l'élève
  - Implique formation sur les violences à caractère sexuel dans le milieu scolaire
- Projet de loi n° 56, Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (2012)

### Recherches et sources

#### Législation

*Loi sur le protecteur national de l'élève*, 2022, P-32.01

#### Doctrine

Marie-Michèle Sioui, « Des cours obligatoires pour contrer la violence dans les écoles », dans *Le Devoir*, 2023, en ligne : <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/800843/drainville-impose-cours-obligatoires-contrer-violence-ecoles#:~:text=%C3%80%20compter%20de%20la%20prochaine,de%20violence%20et%20d'intimidation>

Assemblée Nationale du Québec, *Projet de loi n° 56, Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, en ligne : <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-56-39-2.html?appelant=MC>

Flavie Villeneuve, « Le ministre Drainville présente son plan pour combattre la violence dans les écoles », dans *Radio-Canada*, 2023, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2021786/drainville-lutte-intimidation-ecole>

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, « Culture et citoyenneté québécoise », 2024, en ligne : [https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=5412&cHash=e935d850e87311a8c05cc40942e48d44](https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx_news_pi1%5Bnews%5D=5412&cHash=e935d850e87311a8c05cc40942e48d44)

### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

## Position #16 - Libellé

### **Cyberintimidation : campagne de publicité (2013)**

Nous demandons de mettre sur pied des publicités diffusées aux heures de grande écoute sur tous les réseaux incluant les médias sociaux pour inciter les parents, les éducatrices et les éducateurs à avoir plus de vigilance envers l'utilisation que les enfants, les adolescentes et les adolescents font des médias sociaux et à les informer des conséquences, des précautions à prendre et des ressources existantes.

### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet
  - Campagne 2022 « La cyberintimidation, ça ne passe pas »
    - Campagne publicitaire numérique diffusée exclusivement sur Facebook, Instagram, TikTok et Spotify
  - *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (2012)*
    - Prévoit l'obligation, tant pour les établissements d'enseignement publics que pour les établissements d'enseignement privés, d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence
    - Préparation d'un nouveau projet de loi par le gouvernement du Québec pour la judiciarisation des enjeux de cyberintimidation
- Recommandations
  - Centraliser les informations sur l'intimidation et les outils de prévention et d'intervention en un emplacement unique.
  - Renforcer l'accès au savoir par des initiatives de recherche, de transfert de connaissances, de diffusion d'informations, et de partage d'outils, en orientant vers des ressources spécialisées.
  - Mettre en place une stratégie de communication numérique pour regrouper les données sur l'intimidation et la cyberintimidation, offrir des outils préventifs et d'intervention, faciliter les échanges entre les intervenants, et orienter vers des ressources d'aide.

### **Recherches et sources**

#### Législation

*Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, LQ 2012, c 19

#### Doctrine

Gouvernement du Québec, « Cyberintimidation », 2023, en ligne : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/cyberintimidation>

Gouvernement du Québec, « Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 », 2023, en ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/famille/publications/plan-action-concerte-prevenir-contrer-intimidation>

Gouvernement du Canada, « Cyberintimidation et distribution non consensuelle d'images intimes », 2023, en ligne : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/cdncii-cndii/p1.html>

Institut national de santé publique du Québec, « La cyberintimidation chez les jeunes », 2023, en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/intimidation/jeunes/cyberintimidation>

---

Radio-Canada, « Des mesures musclées pour en finir avec la cyberintimidation », dans *Radio-Canada*, 2023, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2014412/cyberintimidation-harcelement-france-quebec-ecole>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d’actualité**

### **Position #17 - Libellé**

#### **Cyberintimidation : programme de formation (2013)**

Nous demandons d’intégrer un programme de formation obligatoire sur le problème de la cyberintimidation dans les écoles primaires et secondaires

#### **Commentaires généraux**

- Avancée sur le sujet
  - *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école (2012)*
    - Prévoit l’obligation, tant pour les établissements d’enseignement publics que pour les établissements d’enseignement privés, d’adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l’intimidation et la violence
    - Formation du personnel pour collaborer aux travaux visant le développement de compétences du futur personnel scolaire en matière de prévention et de réduction de la violence et de l’intimidation
    - Les règles de conduite et les mesures de sécurité sont présentées aux élèves lors d’une activité de formation sur le civisme que l’établissement doit organiser annuellement en collaboration avec le personnel de l’établissement. Elles sont également transmises aux parents de l’élève au début de l’année scolaire.
  - *Projet de loi pour protéger les Canadiens des méfaits en ligne*
    - Inclut le contenu visant à intimider un enfant, représentant de la victimisation sexuelle d’enfants ou perpétuant la victimisation de survivantes et survivants; Le contenu poussant un enfant à se porter préjudice
    - *Projet de loi propose des modifications au Code criminel, à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet.*

#### **Recherches et sources**

##### Législation

*Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*, LQ 2012, c 19

##### Doctrine

Gouvernement du Québec, « Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 », 2023, en ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/famille/publications/plan-action-concerte-prevenir-contrer-intimidation>

Mélanie Marquis, « Ne rien faire n’est pas une option », insiste le ministre de la Justice », Dans *La Presse*, 2024, en ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-02-26/projet-de-loi-sur-les-mefaits-en-ligne/ne-rien-faire-n-est-pas-une-option-insiste-le-ministre-de-la-justice.php>

---

Gouvernement du Canada, « Projet de loi pour protéger les Canadiens des méfaits », en ligne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/prejudices-en-ligne.html>

Radio-Canada, « Un nouveau projet de loi pour protéger les Canadiens des méfaits en ligne », Dans *Radio-Canada*, 2024, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2052156/projet-loi-canadiens-contenu-dommageable-internet>

**Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

## VOLET 7 : PROGRAMMES D'AIDE POUR LES AGRESSEURS

### Position #1 - Libellé

#### Support pour les hommes violents (1988)

Nous demandons aux instances concernées que, dès la première plainte, des services d'aide psychologique soient offerts aux personnes violentes, qu'ils soient obligatoires et qu'un suivi suffisant soit assuré pour empêcher toute récidive.

#### Commentaires généraux

- Avancées sur le sujet
  - Programmes d'aide pour conjoints violents
    - Actuellement, des projets visent à mieux encadrer les programmes d'aide pour conjoints violents au Québec.
    - Les programmes sont principalement financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), avec un financement total de 23 millions en 2022-2023, représentant une augmentation significative de 88% depuis 2019-2020.
    - En 2021, le rapport *Rebâtir la confiance* recommandait un meilleur encadrement des programmes, incluant la mise en place d'une accréditation pour garantir la qualité et l'uniformité du soutien offert.
    - Le MSSS travaille sur l'élaboration d'un cadre de référence incluant un mécanisme d'évaluation de la conformité des programmes aux normes établies.
  - Programme de mesures de rechange pour les adultes en milieu autochtone
    - Programme de justice réparatrice pour les populations autochtones pour certaines infractions criminelles
- Recommandations pour améliorer les programmes d'aide
  - Évaluer les programmes pour les auteurs d'agressions sexuelles et de violence conjugale, en se concentrant sur la récidive
  - Garantir un financement adéquat aux ressources existantes pour étendre les services aux régions déficientes et réduire les délais d'accès
  - Développer des services pour les auteurs de délits sexuels non judiciairisés dans toutes les régions du Québec
  - Diriger systématiquement les auteurs de délits sexuels vers la ligne d'accueil et de référence après leur arrestation

#### Recherches et sources

##### Législation

*Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, 2021, T-15.2*

---

Doctrine

Magdaline Boutros, « Soigner les hommes violents? », dans *Le Devoir*, en ligne : <https://www.ledevoir.com/societe/790991/hommes-en-detresse-soigner-les-hommes-violents>

Ministère de la Justice du Canada, « Programmes d'intervention en matière de violence envers le partenaire intime », 2016, en ligne : <https://justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/vpi-ipv/vpi-ipv.pdf>

Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec, *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance : Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027*, 2022, en ligne : <https://biblio.co-savoir.ca/cgi-bin/koha/opac-detail.pl?biblionumber=228690>

Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec, *Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026*, en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Feuillet-actions-prio-violence-conj.pdf>

Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, 2018*, en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan-violence18-23-access.pdf>

Gouvernement du Québec, *Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025*, 2020, en ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan\\_action\\_prevenir\\_situations\\_vc\\_haut\\_risque\\_2020\\_2025.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan_action_prevenir_situations_vc_haut_risque_2020_2025.pdf)

Valérie Roy, Normand Brodeur et Rebecca Angele, *La responsabilisation des hommes auteurs de violence conjugale : Guide de pratique à l'attention des intervenantes et intervenants des organismes membres du réseau à cœur d'homme*, 2022, en ligne : [https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/guide\\_2022.pdf](https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/guide_2022.pdf)

Elizabeth Corte et Julie Desrosiers, « Rebâtir la confiance — Synthèse Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale » dans *Barreau du Québec, Service de la formation continue, Développements récents en droit criminel*, 2022, vol 516, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2022, 3

Joëlle Huot et Lina Thériault, « Considérations juridiques et pratiques concernant les mythes, préjugés et stéréotypes envers les personnes victimes et les accusés en matière de violence sexuelle et conjugale » dans *Barreau du Québec, Service de la formation continue, Développements récents en droit criminel*, 2022, vol 516, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2022, 167

Marie-Claude Barbeau-Leduc, « La judiciarisation des situations de violence familiale en contexte autochtone : l'expérience atikamekw ». dans Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et violence faite aux femmes *Actes du colloque 9e Colloque étudiant du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)*, no 26, Coll. Réflexion, 2017

**Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : mettre à jour – préciser selon les besoins actuels**

## VOLET 8 : PRÉVENTION DES MUTILATIONS GÉNITALES

### Position #1 - Libellé

#### Criminalisation des pratiques de mutilations (1995)

Nous proposons à nos paliers de gouvernements d'adopter une loi pour criminaliser les pratiques de mutilation à l'endroit des jeunes filles et de mettre en place des mesures efficaces telles que des programmes de sensibilisation afin de renverser cette coutume aliénante et méprisante.

#### Commentaires généraux

- Législation canadienne
  - Code criminel canadien interdit les pratiques de mutilation génitale – Voies de fait graves art. 268(1)
    - Le consentement ne peut être donné à une excision ou mutilation génitale sur une personne de moins de dix-huit ans, peu importe sa nature et le fait que les lésions corporelles graves n'en résulteront pas, car c'est un acte criminel en vertu du *Code criminel*

#### Recherches et sources

##### Législation

*Code criminel*, L.R.C., 1985, ch. C-46

##### Doctrine

Rachel Grondin, *L'enfant et le droit pénal*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2011, en ligne : <https://edocrtrine.caij.qc.ca/wilson-et-lafleur-livres/16/497642661>

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### Position #2 - Libellé

#### Excision et infibulation des petites filles (1995)

Que l'Afeas adhère à la « coalition » pour l'abolition des rituels de mutilation faite aux femmes.

#### Commentaires généraux

- La Coalition pour l'abolition des rituels de mutilation faite aux femmes ne semble plus exister

#### Recherches et sources

##### Doctrine

Mueni Malubungi, « Coalition contre les rituels de violence faite à la femme », 1995, *Reflets*, 1(2), 223–227, en ligne : <https://doi.org/10.7202/026088a>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : caduque**

### **Position #3 - Libellé**

#### **Prévention et support (1995)**

Nous demandons que l’Afeas fasse pression auprès de la délégation canadienne à la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui aura lieu à Beijing en septembre 1995, afin qu’elle demande que cesse la pratique des mutilations génitales en plus de mettre en application les mesures suivantes :

- a) que soient menées des études qui permettront de cerner les multiples effets des mutilations génitales sur la santé des femmes ;
- b) que soient entreprises des campagnes d’éducation sanitaire et d’information auprès des enfants qui risquent d’être victimes de mutilations ;
- c) que des services soient mis sur pied pour soutenir les femmes qui ont subi des mutilations génitales.

#### **Commentaires généraux**

- Ne s’applique plus

#### **Recherches et sources**

Législation

Doctrine

#### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : caduque**

## VOLET 9 : PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS VIOLENTS / MÉDIAS

### Position #1 - Libellé

#### Émissions violentes : abolition à l'heure où les enfants sont à l'écoute (1974)

Que les émissions à caractère violent soient bannies de l'écran aux heures où les enfants peuvent être à l'écoute, c'est-à-dire que ces émissions ne passent qu'après 22 heures.

#### Commentaires généraux

- Politique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadienne
  - Trois domaines : les responsabilités des télédiffuseurs, englobant les codes de déontologie de l'industrie; les responsabilités des parents, notamment les outils dont ils peuvent se servir pour faire des choix éclairés; l'éducation aux médias
  - Les télédiffuseurs canadiens suivent des codes qui :
    - préviennent la diffusion de scènes de violence gratuite ou glorifiée à la télévision;
    - indiquent que la diffusion de scènes de violence n'est permise qu'à compter de 21 h. Les émissions diffusées avant cette heure ne peuvent pas comporter de scènes de violence visant un public adulte;
    - établissent des règles applicables aux émissions pour enfants, qui limitent et régissent toute représentation de violence;
    - établissent des règles applicables aux scènes de violence présentées pendant les bulletins de nouvelles et les émissions d'affaires publiques;
    - exigent des mises en garde à l'auditoire, verbales ou affichées à l'écran, au début de toute émission pouvant contenir des scènes de violence, ainsi qu'en cours de déroulement.
  - Classement des émissions
    - Les télédiffuseurs de langue anglaise utilisent le système de classement du Groupe d'action sur la violence à la télévision (GAVT). Les télédiffuseurs de langue française utilisent le système de classement de la Régie du Cinéma du Québec. La télévision payante se sert des systèmes de classement établis par les comités de classement provinciaux.

#### Recherches et sources

##### Législation

*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, LRC 1985, c C-22

*Loi sur la radiodiffusion*, LC 1991, c 11

*Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*, LO 2020, c 36, ann 12

##### Doctrine

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Violence à la télévision », 2008, en ligne : [https://crtc.gc.ca/fra/info\\_sht/b317.htm](https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b317.htm)

---

Code concernant la violence de l'association canadienne des radiodiffuseurs, 1993, en ligne : <https://cbsc.ca/fr/les-codes/code-concernant-la-violence/>

### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### Position #2 - Libellé

#### Films d'horreur et de violence (1974)

Que soient abolis les films d'horreur et de violence à la télévision, à l'heure où les enfants sont encore debout; que les films côtés 14 ans et plus et ainsi que toute annonce télévisée de films projetés dans nos cinémas locaux ne passent sur nos écrans qu'après 22 heures.

#### Commentaires généraux

- Similaire à la position 1 – voir commentaires

#### Recherches et sources

##### Législation

*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, LRC 1985, c C-22

*Loi sur la radiodiffusion*, LC 1991, c 11

*Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*, LO 2020, c 36, ann 12

##### Doctrine

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Violence à la télévision », 2008, en ligne : [https://crtc.gc.ca/fra/info\\_sht/b317.htm](https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b317.htm)

Code concernant la violence de l'association canadienne des radiodiffuseurs, 1993, en ligne : <https://cbsc.ca/fr/les-codes/code-concernant-la-violence/>

### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### Position #3 - Libellé

#### Violence dans les journaux (1979)

Que tous les journaux locaux, régionaux et nationaux s'en tiennent à une information objective de qualité et qu'ils s'abstiennent d'introduire dans leurs pages d'information des détails et des photos mettant la morbidité et la violence des faits en évidence.

#### Commentaires généraux

- Avancées sur le sujet
  - Codes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
- Recommandations suivant les enjeux contemporains:

- Les médias doivent faire preuve de discernement dans leur couverture et ne pas succomber à la pression de diffuser des histoires sensationnalistes
- Les plateformes de médias sociaux doivent renforcer leurs mesures de modération et de suppression rapide des contenus violents
- Les gouvernements et les régulateurs doivent envisager des mesures pour réguler la diffusion de contenus violents en direct sur les réseaux sociaux, tout en protégeant la liberté d'expression

## **Recherches et sources**

### Doctrine

Le Centre Canadien de littératie aux médias numériques, « Pourquoi la violence est-elle si présente dans les médias ? », en ligne : <https://habilomedias.ca/violence/pourquoi-violence-est-elle-si-pr%C3%A9sente-m%C3%A9dias>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**METTRE À JOUR : adapter aux enjeux de télécommunications depuis 1979**

## **Position #4 - Libellé**

### **Émissions de lutte (1982)**

Que les émissions de lutte soient retirées de la programmation de toutes les stations de télévision.

### **Commentaires généraux**

- Avancées sur le sujet
  - En 2022, le WCL a officiellement adopté le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS)
  - Enjeux avec la Fédération québécoise et canadienne de lutte de la culture du sport – problèmes de harcèlement sexuel, sévices violents, irrégularité financière et conflits d'intérêts

## **Recherches et sources**

### Législation

*Loi sur la sécurité dans les sports*, chapitre S-3.1, a. 55.3

*Règlement sur les sports de combat*, chapitre S-3.1, r. 11

### Doctrine

Wrestling Canada Lutte, « Sport sécuritaire », en ligne : <https://wrestling.ca/fr/sport-securitaire/>

Thomas Gerbet, « Le gouvernement suspend la Fédération de lutte olympique du Québec », dans *Radio-Canada*, 2019, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1152791/federation-lutte-olympique-quebec-suspension-floq-wrestling>

Thomas Gerbet, « Sexe, alcool, violences : la lutte canadienne face à ses démons », dans *Radio-Canada*, 2019, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/sports/1170842/lutte-canada-wrestling-rapport-bennett-sexe-alcool-violence-sport>

### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**METTRE À JOUR : préciser quelles stations; publiques, privées ou plateformes de streaming**

### Position #5 - Libellé

#### Violence dans le sport (1987)

Que la transmission de toute scène de violence dans les sports, par le truchement des médias d’information, ne soit pas exploitée à l’intérieur des émissions sportives et d’information.

#### Commentaires généraux

- Enjeux de la violence dans les sports comme spectacle

#### Recherches et sources

##### Doctrine

Habilo medias, « La violence dans les sports », 2012, en ligne : [https://habilomedias.ca/sites/default/files/pdfs/lesson-plan/Lecon\\_Le\\_violence\\_sports.pdf](https://habilomedias.ca/sites/default/files/pdfs/lesson-plan/Lecon_Le_violence_sports.pdf)

Michel Marois, « La violence comme spectacle », dans *La Presse*, 2012, en ligne : <https://www.lapresse.ca/sports/201201/23/01-4488442-la-violence-comme-spectacle.php>

### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**CONSERVER : toujours d’actualité**

### Position #6 - Libellé

#### Code sur la violence télévisuelle (1988)

Que le CRTC mette en vigueur un code sur la violence télévisuelle et établisse un mécanisme de contrôle du respect du code autre que les audiences de renouvellement de licence.

#### Commentaires généraux

- **Similaire à la position 1 – voir commentaires**

#### Recherches et sources

##### Législation

*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, LRC 1985, c C-22

*Loi sur la radiodiffusion*, LC 1991, c 11

*Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*, LO 2020, c 36, ann 12

##### Doctrine

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Violence à la télévision », 2008, en ligne : [https://crtc.gc.ca/fra/info\\_sht/b317.htm](https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b317.htm)

---

Code concernant la violence de l'association canadienne des radiodiffuseurs, 1993, en ligne : <https://cbsc.ca/fr/les-codes/code-concernant-la-violence/>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### **Position #7 - Libellé**

#### **Langage à la télévision (1988)**

Que le CRTC élimine le langage injurieux et blasphématoire à la télévision.

#### **Commentaires généraux**

- **Similaire à la position 1 – voir commentaires**

#### **Recherches et sources**

##### Législation

*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, LRC 1985, c C-22

*Loi sur la radiodiffusion*, LC 1991, c 11

*Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*, LO 2020, c 36, ann 12

##### Doctrine

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Violence à la télévision », 2008, en ligne : [https://crtc.gc.ca/fra/info\\_sht/b317.htm](https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b317.htm)

Code concernant la violence de l'association canadienne des radiodiffuseurs, 1993, en ligne : <https://cbsc.ca/fr/les-codes/code-concernant-la-violence/>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### **Position #8 - Libellé**

#### **Législation de la violence à la télévision (1988)**

Que les gouvernements fédéral et provincial promulguent une loi pour contrôler l'importation et la distribution de films, vidéo, jeux vidéo, etc, à caractère violent et/ou sexiste et raciste.

#### **Commentaires généraux**

- **Similaire à la position 1 – voir commentaires**
- **Jeux vidéo**
  - Peu de régulations pour les jeux vidéo

- Classement des jeux vidéo provient de l'Entertainment Software Rating Board ; selon les scènes de violence intenses et prolongées, des scènes sexuelles et violences sexuelles, du sang et des carnages, langage grossier, des scènes provocantes, de la violence fictive ou légère
- Avancées sur le sujet
  - Projet de loi C-63 de 2024 pour lutter contre le contenu préjudiciable en ligne
    - La loi établirait diverses obligations pour les plateformes en ligne, y compris les services de diffusion en direct ou de contenu pour adultes, tels que Facebook, Twitch et Pornhub pour réduire l'exposition à du contenu préjudiciable et contribuerait à empêcher sa propagation
    - Contenu préjudiciable : Contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou perpétuant la victimisation de survivant.es; Contenu intime communiqué de façon non consensuelle; Contenu fomentant la haine; Contenu incitant à l'extrémisme violent ou au terrorisme; Contenu incitant à la violence; Contenu visant à intimider un enfant; Contenu poussant un enfant à se porter préjudice.
    - Création d'une commission de la sécurité numérique du Canada chargée d'administrer le cadre et de renforcer la sécurité en ligne au Canada

## Recherches et sources

### Législation

*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, LRC 1985, c C-22

*Loi sur la radiodiffusion*, LC 1991, c 11

### Doctrine

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Violence à la télévision », 2008, en ligne : [https://crtc.gc.ca/fra/info\\_sht/b317.htm](https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b317.htm)

Code concernant la violence de l'association canadienne des radiodiffuseurs, 1993, en ligne : <https://cbsc.ca/fr/les-codes/code-concernant-la-violence/>

Institut national de santé publique du Québec, *Exposition des jeunes à la violence dans les jeux vidéo et les médias sociaux*, 2019, en ligne : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2658\\_exposition\\_violence\\_jeux\\_video\\_medias\\_sociaux.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2658_exposition_violence_jeux_video_medias_sociaux.pdf)

Entertainment Software Rating Board, « Guide des codes », en ligne : <https://www.esrb.org/ratings-guide/fr/>

Gouvernement du Canada, « Document d'information – Le gouvernement du Canada dépose un projet de loi pour lutter contre le contenu préjudiciable en ligne, y compris l'exploitation sexuelle des enfants », en ligne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2024/02/document-dinformation--le-gouvernement-du-canada-depose-un-projet-de-loi-pour-lutter-contre-le-contenu-prejudiciable-en-ligne-y-compris-lexploitaci.html>

## Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**METTRE À JOUR : Préciser en vue des enjeux contemporains**

## Position #9 - Libellé

### Collaboration de l'Afeas / code sur la violence télévisuelle (1988)

Nous demandons à l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et au CRTC d'impliquer l'Afeas dans l'élaboration et l'application du code concernant la violence.

#### Commentaires généraux

- Intervention et mémoire présentés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes par l'AFEAS

#### Recherches et sources

##### Doctrine

Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale, *Intervention présentée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, 1995, en ligne : <https://afeas.qc.ca/wp-content/uploads/2022/08/Violence-a-la-television.pdf>

Mémoire du Conseil du statut de la femme, *Les stéréotypes sexuels dans les médias de radiodiffusion*, 1986, en ligne : [https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire\\_crtc\\_stereotypes\\_sexuels\\_medias\\_radiodiffusion.pdf](https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire_crtc_stereotypes_sexuels_medias_radiodiffusion.pdf)

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

## Position #10 - Libellé

### Éthique télévisuelle – étalage de détails inutiles (1990)

Que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) fasse des pressions pour que cesse l'étalage de détails inutiles de violence et la répétition constante de chacun des événements.

#### Commentaires généraux

- **Similaire à la position 1 – voir commentaires**
- La position touche les "vidéos clips" et les stéréotypes et images négatives sur les femmes
  - Régulation télévisuelle, mais peu de régulation sur internet

#### Recherches et sources

##### Législation

##### Doctrine

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

## Position #11 - Libellé

### Éthique télévisuelle – campagne d’information (1990)

Nous demandons au CRTC et au CCCSF que, pour éveiller le sens critique des consommateurs, une campagne d’information soit faite par les médias et par le biais de distribution des allocations familiales.

#### Commentaires généraux

- **Similaire à la position 1 – voir commentaires**
- Position très générale, allocations familiales ne s’appliquent plus

#### Recherches et sources

##### Législation

##### Doctrine

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : caduque**

## Position #12 - Libellé

### Respect de la femme dans les émissions de télévision (1992)

Que les émissions qui véhiculent le non-respect des personnes, par des scènes dégradantes et/ou pornographiques et/ou violentes, soient bannies de la grille horaire des stations de télévision.

#### Commentaires généraux

- **Similaire à la position 1 – voir commentaires**

#### Recherches et sources

##### Législation

*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, LRC 1985, c C-22

*Loi sur la radiodiffusion*, LC 1991, c 11

*Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*, LO 2020, c 36, ann 12

##### Doctrine

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Violence à la télévision », 2008, en ligne : [https://crtc.gc.ca/fr/info\\_sht/b317.htm](https://crtc.gc.ca/fr/info_sht/b317.htm)

Code concernant la violence de l’association canadienne des radiodiffuseurs, 1993, en ligne : <https://cbsc.ca/fr/les-codes/code-concernant-la-violence/>

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d’actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### Position #13 - Libellé

#### Scènes de violence et de sexe à la télévision (1997)

Que les responsables de programmation des réseaux de télévision enlèvent du petit écran les films ou téléromans dans lesquels sont exhibées des scènes de sexe et/ou de violence.

#### Commentaires généraux

- **Similaire à la position 1 – voir commentaires**

#### Recherches et sources

##### Législation

*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, LRC 1985, c C-22

*Loi sur la radiodiffusion*, LC 1991, c 11

*Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*, LO 2020, c 36, ann 12

##### Doctrine

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Violence à la télévision », 2008, en ligne : [https://crtc.gc.ca/fra/info\\_sht/b317.htm](https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b317.htm)

Code concernant la violence de l'association canadienne des radiodiffuseurs, 1993, en ligne : <https://cbsc.ca/fr/les-codes/code-concernant-la-violence/>

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### Position #14 - Libellé

#### Code sur la violence et l'érotisme (1997)

Nous demandons au CRTC d'appliquer obligatoirement les règlements déjà existants du Code concernant la violence chez les diffuseurs.

#### Commentaires généraux

- **Similaire à la position 1 – Voir commentaires**
- L'application volontaire des codes par les diffuseurs influence l'obtention de leurs licences

#### Recherches et sources

##### Législation

*Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*, LRC 1985, c C-22

*Loi sur la radiodiffusion*, LC 1991, c 11

*Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*, LO 2020, c 36, ann 12

##### Doctrine

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Violence à la télévision », 2008, en ligne : [https://crtc.gc.ca/fra/info\\_sht/b317.htm](https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b317.htm)

---

Code concernant la violence de l'association canadienne des radiodiffuseurs, 1993, en ligne : <https://cbsc.ca/fr/les-codes/code-concernant-la-violence/>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

### **Position #15 - Libellé**

#### **Comportements non respectueux (2002)**

Nous demandons au CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) et à toutes les instances concernées, d'interdire et de faire cesser ces comportements (mensonges, tricheries, impolitesse et grossièretés) dans toutes les émissions ou les annonces publicitaires diffusées dans les médias.

#### **Commentaires généraux**

- **Similaire à la position 1 – voir commentaires**

#### **Recherches et sources**

Législation

Doctrine

#### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER : gain**

## VOLET 10 : AUTRES

### Position #1 - Libellé

#### Cours d'autodéfense dans les écoles (1982)

Que le ministère de l'Éducation intègre obligatoirement des cours d'autodéfense au programme d'éducation physique pour les filles dans les écoles secondaires.

#### Commentaires généraux

- RÉPÉTITION - Voir Volet 6 - Cours d'autodéfense (1994)

#### Recherches et sources

Législation

Doctrine

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**DOUBLON**

### Position #2 - Libellé

#### Loi de protection pour les personnes âgées (1990)

Que les instances concernées adoptent une loi et l'appliquent sans délai pour protéger les personnes âgées contre les abus physiques et psychologiques.

#### Commentaires généraux

- RÉPÉTITION – Voir Volet 4 – Loi de protection pour les personnes âgées (1990)

#### Recherches et sources

Législation

Doctrine

#### Recommandations (actions et suivis)

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**DOUBLON**

### Position #3 - Libellé

#### Rapports égalitaires – violence faite aux femmes (1994)

Nous demandons qu'on instaure dans toutes les écoles du Québec un volet obligatoire de promotion des rapports égalitaires entre les sexes, ainsi que de prévention de la violence et ce, dès le primaire.

### **Commentaires généraux**

- RÉPÉTITION – Voir Volet 6 - Violence faite aux femmes : écoles (1994)

### **Recherches et sources**

#### Législation

#### Doctrine

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**DOUBLON**

### **Position #4 - Libellé**

#### **Mesures de support contre la violence en milieu scolaire (1994)**

Nous demandons à la Fédération des commissions scolaires du Québec de :

##### *Interventions en milieu scolaire :*

- 1) Implanter une méthode pédagogique générale sur la non-violence;
- 2) Favoriser l'embauche et inciter les psychos éducateurs à travailler davantage dans le milieu scolaire et familial ;
- 3) Favoriser le travail de concertation entre tous les intervenants internes (personnel de l'école : enseignants, directeur, conseiller pédagogique, éducateurs, etc.) et externe (parents, policiers, médecins, psychologues, etc.) de manière à pouvoir non seulement mieux suivre les enfants, mais aussi contribuer à améliorer le climat de l'école.

##### *Interventions auprès des parents :*

- 1) Valoriser le rôle des parents et leur apporter le soutien nécessaire à l'éducation;
- 2) Cibler adéquatement les actions préventives et mettre en œuvre les moyens qui viseraient à favoriser l'estime de soi et le sentiment de compétence, ainsi qu'à développer une plus grande sensibilité aux besoins de l'enfant.

### **Commentaires généraux**

- RÉPÉTITION – Voir Volet 5 - Mesures de support contre la violence en milieu scolaire (1994)

### **Recherches et sources**

#### Législation

#### Doctrine

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**DOUBLON**

## Position #5 - Libellé

### **Pornographie : campagne de sensibilisation publique en milieu scolaire (2005)**

Nous demandons au ministre de l'Éducation du Québec de réaliser une campagne annuelle de sensibilisation auprès de tous les élèves, les jeunes et les adultes visant le respect de soi et des autres pour contrer les impacts de la pornographie et de la sexualisation précoce des pré-adolescentes et des pré-adolescents.

- Que l'on favorise la continuité entre la famille, l'école et l'église et que l'on cherche des moyens plus adaptés aux réalités actuelles pour rejoindre les jeunes et leur transmettre l'éducation chrétienne.

### **Commentaires généraux**

- RÉPÉTITION - Volet 5 - Mesures de support contre la violence en milieu scolaire (1994)

### **Recherches et sources**

Législation

Doctrine

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**DOUBLON**

## Position #6 - Libellé

### **Programme approprié sur le respect de soi et d'autrui (2017)**

Nous demandons de mettre en place, auprès des jeunes du primaire et du secondaire, un programme approprié de formation et de sensibilisation à la sexualité valorisant le respect de soi et d'autrui (égalité entre les sexes, dignité de la personne humaine) afin qu'ils grandissent dans un environnement plus sain et harmonie.

### **Commentaires généraux**

- Cours de "Culture et citoyenneté québécois"
  - Réforme 2022-2023, implantation obligatoire pour l'année scolaire 2024-2025
  - Thèmes abordés dans le cours : participation citoyenne et la démocratie, éducation juridique, écocitoyenneté, éducation à la sexualité, développement de soi et des relations interpersonnelles, éthique, citoyenneté numérique et culture des sociétés
- Législation et étendue de la responsabilité des établissements scolaires sur l'éducation sexuelle
  - La *Loi sur l'instruction publique accorde aux établissements scolaires* et à ses différents intervenants des pouvoirs généraux leur permettant d'assurer une saine gestion de leur environnement. Ils doivent ainsi offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière que tout élève qui le fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence
  - Mission des établissements scolaires de veiller à l'instauration d'un milieu de vie sain et sécuritaire, adopter un plan de lutte contre l'intimidation et la violence, incluant des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée.

---

## Recherches et sources

### Législation

*Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, 2022, RLRQ, c. P-22.1

*Loi sur l'instruction publique*, 1988, RLRQ c. I-13.3

### Doctrine

Josiane Landry, Jean-Sébastien Sauvé, « L'éducation des enfants : une concurrence de droits et devoirs entre les établissements scolaires et les titulaires de l'autorité parentale ? », 2019, 78: *R du B* 81, en ligne : <https://edocrine.caij.qc.ca/revue-du-barreau/78/1352882761>

Hugo Pilon-Larose, « Québec abolit le cours d'éthique et culture religieuse », Dans *La Presse*, 2020, En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2020-01-10/quebec-abolit-le-cours-d-ethique-et-culture-religieuse>

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, « Programme d'études Culture et citoyenneté québécoise », 2024, en ligne : <https://education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/references/refonte-programme-ethique-culture-religieuse>

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, « Culture et citoyenneté québécoise », 2024, en ligne : [https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=5412&cHash=e935d850e87311a8c05cc40942e48d44](https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx_news_pi1%5Bnews%5D=5412&cHash=e935d850e87311a8c05cc40942e48d44)

Gouvernement du Québec, Ministère de l'éducation, « L'éducation à la sexualité dans le contexte de la réforme de l'éducation », 2003, en ligne : [https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=1653&cHash=e3dce96a3bbde41c30b3b5c8afe44f80](https://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article?tx_news_pi1%5Bnews%5D=1653&cHash=e3dce96a3bbde41c30b3b5c8afe44f80)

Gouvernement du Québec, « Semaine et Journée nationales de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs », 2023, en ligne : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/semaine-et-journee-nationales-de-la-lutte-contre-l'exploitation-sexuelle-des-mineurs-46019>

FAÉCUM, « Semaine de prévention des violences à caractère sexuel », 2023, en ligne : <https://www.faecum.qc.ca/nouvelles/activites/semaine-de-prevention-des-violences-a-caractere-sexuel-1>

### **Recommandations (actions et suivis)**

Actions (archiver : caduc – gain ; conserver : toujours d'actualité ; mettre à jour : pourquoi et quel aspect)

**ARCHIVER - GAIN**

## 4. Positions à mettre à jour

Dans cette section, vous trouverez les positions qui doivent être mise à jour, afin qu'elles reflètent la situation actuelle dans les différents dossiers touchant les violences envers les femmes et les filles. Cette liste respecte les dix volets analysés précédemment.

### 1. Protection des victimes d'agression sexuelle

#### Viol et sida (1993)

Nous demandons au ministre de la Justice de prendre les mesures nécessaires afin que les auteurs ou présumés auteurs de viol soient contraints de fournir un ou des échantillons sanguins permettant de savoir s'ils sont porteurs du virus du sida et de pouvoir transmettre cette information à la victime de viol.

#### Sentences dans les causes d'agression sexuelle (1998)

Nous demandons aux ministres de la Justice fédéral et provincial :

- d) que le droit à la libération conditionnelle soit retiré à tous les agresseurs ayant commis des crimes de nature sexuelle ;
- e) que les condamnations d'incarcération, accompagnées d'une thérapie obligatoire, soient fermes;

- f) de modifier le Code criminel afin que les personnes reconnues coupables d'agression sexuelle reçoivent une sentence plus sévère quant à la modalité et la forme, en tenant compte des aspects physiques et psychologiques de cette agression sur la victime.

#### Soins aux victimes d'agression sexuelle (1998)

Nous demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et aux ministres de la Justice fédéral et provincial, que les victimes d'agression sexuelle soient inscrites immédiatement au Centre de santé où elles se rendent et qu'elles soient traitées «cas urgents» à ce même endroit par le personnel qui devra obligatoirement assumer ses responsabilités professionnelles, éthiques et financières.

### 2. Protection des victimes de violence conjugale et familiale

#### Femmes maltraitées – loi (1977)

Qu'une loi assure une protection pour les femmes maltraitées.

#### Femmes maltraitées – Centres de dépannage (1978)

Nous demandons que les centres de dépannage soient plus nombreux et répartis dans chaque région administrative et qu'ils fonctionnent 24 heures par jour pour venir en aide aux femmes maltraitées.

#### Politique pour centres pour femmes victimes de violence (1984)

Nous demandons au ministre des Affaires sociales (aujourd'hui MSSS) d'établir une politique globale de fonctionnement et un mode de financement pour l'ensemble des centres d'hébergement et centres de jour pour les femmes victimes de violence.

#### Aide aux femmes violentées (1984)

Nous demandons au gouvernement du Québec de venir en aide aux femmes violentées autant sur le plan physique et moral par un plan d'ensemble mis

en œuvre par tous les intervenants du réseau des affaires sociales et de la justice.

#### **Subventions des maisons d'hébergement (1987)**

Nous demandons que le ministère de la Santé et des Services sociaux augmente sa contribution à chacune des maisons d'hébergement pour femmes et enfants violentés.

#### **Antécédents judiciaires des hommes violents (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, aux procureurs de la Couronne et aux juges de nos tribunaux de considérer, s'il y a lieu, les antécédents judiciaires des personnes impliquées dans des situations de violence familiale.

#### **Législation violence conjugale (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, de concert avec la ministre déléguée à la Condition féminine, de prendre les moyens pour que les nouvelles mesures concernant les agresseurs soient appliquées partout sur le territoire de la province.

#### **Peines sévères pour les hommes violents (1988)**

Nous demandons au ministre de la Justice, aux procureurs de la Couronne et aux juges de nos tribunaux, d'imposer des peines sévères aux

personnes reconnues coupables de violence conjugale.

#### **Protection des victimes de violence (1988)**

Nous demandons à la ministre de la Santé et des Services sociaux et au ministre de la Justice que dès qu'un cas de violence conjugale est décelé, que les victimes (femmes et enfants) ne soient plus délogées du foyer conjugal et soient protégées contre l'agresseur.

#### **Déclaration écrite des victimes (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, que dans le cas où la plainte est portée en justice sans le consentement de la victime et que celle-ci refuse de témoigner, qu'elle ait l'opportunité de compléter une déclaration écrite y indiquant les conséquences de l'agression sur sa vie et que le juge en tienne compte lors de la détermination de la sentence.

#### **Vulgarisation des textes de loi (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, qu'une vulgarisation des textes de loi touchant la violence conjugale soit faite et qu'une liste de référence des services existants soit disponible et accessible pour les femmes.

### **3. Protection et support pour les victimes de violence**

#### **Violence et agressions (1985)**

Nous demandons aux ministères des Affaires sociales (aujourd'hui MSSS) et de la Justice de réaliser, pour sensibiliser la population à l'étendue du problème, une contre-publicité (imaginative) incitant à demander de l'aide et à dénoncer toute violence quelle qu'elle soit.

#### **Traitement des gens violents (1987)**

Nous demandons que le ministère de la Santé et du Bien-être social (aujourd'hui MSSS), le ministère de la Justice et le ministère de l'Éducation légifèrent afin que toutes les personnes qui font subir la violence physique ou morale, l'inceste ou le viol, soient traitées.

#### **Port d'armes blanches (1989)**

Nous demandons aux dirigeants des municipalités de passer une loi interdisant le port des armes blanches.

#### **Aide financière aux victimes de violence (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, d'accentuer la concertation entre les ministères pour alléger le traitement et raccourcir les délais d'accessibilité aux programmes établis pour les victimes d'actes criminels, et ce, dès qu'une plainte est déposée.

---

**Protection des victimes de la violence (1993)**

Nous demandons aux ministères de la Justice, de la Santé et des Services sociaux, ainsi que de la Sécurité publique, d'assurer la protection des victimes et la cohérence des politiques

d'intervention auprès de toutes les personnes touchées (victimes, agresseurs, enfants témoins de violence) par la mise en place d'une approche intégrée des intervenants (ex : tables de concertation)

**4. Protection des personnes âgées victimes de violence**

**Loi de protection pour les personnes âgées (1990)**

Que les instances concernées adoptent une loi et l'appliquent sans délai pour protéger les personnes âgées contre les abus physiques et psychologiques

**5. Protection et support pour les enfants victimes de violence**

**Mesures d'aide financière pour les enfants victimes de violence (1988)**

Nous demandons au ministre des Affaires sociales d'allouer des budgets additionnels permettant aux familles ayant des enfants victimes d'abus sexuels de bénéficier de services de spécialistes en la matière et que les services déjà offerts soient publicisés davantage.

avec qui il établit des liens de confiance et qui l'accompagne tout au long des procédures, sans avoir à se promener d'une intervenante ou d'un intervenant à l'autre continuellement.

**Violence : jouets (2001)**

Nous demandons au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec et au Gouvernement du Canada de réglementer la fabrication, l'importation et la vente de jouets guerriers, jeux électroniques et autres jeux dont les fins reposent sur des actes de violence, de guerre et de destruction.

**Aide professionnelle à la petite enfance (2001)**

Nous demandons à la ministre de la Famille et de la Petite Enfance et au ministre de l'Éducation du Québec d'investir des sommes supplémentaires et d'intégrer dans leurs projets d'aide à la petite enfance une approche d'aide à l'enfant vivant des situations de garde difficiles avec un parent, au niveau de la formation des intervenantes et intervenants en garderie et des spécialistes disponibles sur les lieux des services de garde.

**La violence chez les jeunes : campagne de sensibilisation (2012)**

Nous demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre en place une campagne massive de sensibilisation et de reconnaissance des différentes formes de violence auxquelles les jeunes peuvent être confrontés en proposant des outils visant à développer chez les jeunes un sentiment de sécurité et des attitudes respectueuses.

**Personne professionnelle stable (2001)**

Nous demandons au ministre de la Justice du Québec que l'enfant ait droit à une personne professionnelle (lors de procédures judiciaires)

## **6. Programme d'éducation et de formation**

### **Semaine pour le respect de la personne (1984)**

Nous demandons que le ministère de l'Éducation intègre annuellement aux cours de catéchèse, de morale et /ou de sexualité, une semaine consacrée au respect de la personne luttant ainsi directement contre la violence et la pornographie. Que cette semaine de sensibilisation soit étendue à toute la population de la province.

### **Campagne de sensibilisation sur les agressions à caractère sexuel (1987)**

Nous demandons que le ministère de la Justice du Québec fasse une campagne de sensibilisation au phénomène du viol et des autres agressions à caractère sexuel, à ses mythes, à ses réalités et à ses préjugés. Cette campagne devrait rejoindre le public en général via la télévision, des films et des brochures.

## **7. Programme d'aide pour les agresseurs**

### **Support pour les hommes violents (1988)**

Nous demandons aux instances concernées que, dès la première plainte, des services d'aide

psychologique soient offerts aux personnes violentes, qu'ils soient obligatoires et qu'un suivi suffisant soit assuré pour empêcher toute récidive.

## **8. Prévention des mutilations génitales**

Aucune mise à jour

## **9. Prévention des comportements violents / médias**

### **Violence dans les journaux (1979)**

Que tous les journaux locaux, régionaux et nationaux s'en tiennent à une information objective de qualité et qu'ils s'abstiennent d'introduire dans leurs pages d'information des détails et des photos mettant la morbidité et la violence des faits en évidence.

Que les émissions de lutte soient retirées de la programmation de toutes les stations de télévision.

### **Législation de la violence à la télévision (1988)**

Que les gouvernements fédéral et provincial promulguent une loi pour contrôler l'importation et la distribution de films, vidéo, jeux vidéo, etc, à caractère violent et/ou sexiste et raciste.

### **Émissions de lutte (1982)**

## **10. Autres**

Aucune mise à jour

## Conclusion

### **La suite de ce mandat est dans les mains des membres**

L'intention sous-jacente du conseil d'administration, au moment d'entreprendre ce chantier colossal, vise à pouvoir s'appuyer sur des positions, répondant aux besoins actuels dans les différents dossiers.

Conséquemment, nous encourageons vivement les membres à prendre connaissance de ce premier document sur les violences envers les femmes et les filles afin d'élaborer des nouvelles propositions sur ce thème important.

Et maintenant au travail, à vous chères membres, afin que l'Afeas puisse poursuivre sa mission d'éducation et d'action sociale.

*En terminant, nous souhaitons remercier chaleureusement Malika Djender pour son excellent travail, le Service aux collectivités de l'UQAM pour leur financement, et particulièrement Fanny Jolicoeur, agente de développement au volet étudiant du SAC de l'UQAM, pour son appui tout au long du projet.*

